

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA CLI AREVA ÉTABLISSEMENT DE LA HAGUE  
DU 27 AVRIL 2017**

**Présents :**

**Collège des élus :**

HAMELIN Jacques (vice-président)  
LEFEVRE Hubert (conseiller régional)  
AMIÉL Caroline (conseillère régionale)  
LEPETIT Jean (conseiller départemental)  
DRUEZ Yveline (conseillère départementale)  
FORTIN Jean-Paul (conseiller départemental)  
MAIGNAN Martial (cc de la Hague)  
LE BEL Didier (cc de la Hague)  
CHARDOT Jean-Pierre (cc de la Hague)  
LE MONNYER Florence (Cherbourg en Cotentin)  
GIROUX Bernard (cc Douve Divette)

**Collège des associations de protection de l'environnement :**

ROUSSELET Yannick (GREENPEACE)  
LAFON Patrick (CRILAN)  
GUILLEMETTE André (ACRO)  
ROZE Bernard (AEPN)  
HELENBRAND Bernard (SLC)

**Collège des organisations syndicales :**

PERROTTE Yann (FO) (vice-président)  
LAFFITTE Olivier (UNSA SPAEN)  
VAULTIER Jean-Paul (CGT)  
LEGOUIX Sébastien (CFDT)  
BRIXY Patrice (CFE-CGC)

**Collège des personnalités qualifiées et des représentants du monde économique :**

BOUST Dominique  
BARON Yves  
LAURENT Michel  
LEGER Bruno (Chambre d'agriculture)  
LARQUEMAIN Jean-Louis (Ordre des pharmaciens)

**Assistaient également à la réunion :**

HERON Hélène (ASN)  
PALIX Laurent (ASN)  
BERTELOOT Stéphane (ASN)  
GAUTIER Florence (IRSN)  
LE BARS (IRSN)  
CHARBONNIER René (Directeur adj Areva)  
LOY Christophe (Areva)  
VARIN Jean Christophe (Areva)  
RENOUF Sylvain (Areva)  
REISS Jean Pierre (Areva)  
THOMAS Gwénael (Areva)  
PAPILLON Arnaud (FO Areva)  
MAHAUT Patrick (CHSCT Areva)  
VIGNERON Jean-Luc (CHSCT Areva)  
GOSELIN Christophe (CHSCT Areva)  
BERTRAND Serge (CHSCT Areva)  
BLAIZAT Daniel (CHSCT Areva)  
FERRE Daniel (CHSCT Areva)  
CHECIAK Daniel (CGT)  
BERNOLLIN Antoine (ACRO)  
VARIN Charly (Directeur de la CLI)  
LUNEL Emmanuel (Chargé de mission CLI)

**Excusés :**

BIHET Pierre (Président)  
BAS Philippe (Sénateur)  
GOSELIN-FLEURY Geneviève (Députée)  
MARQUER Michel (Sous-préfet Cherbourg)  
MARMION Olivier (Directeur de Cabinet Préfecture)  
PERALTA Didier (conseiller régional)  
COQUELIN Jacques (conseiller départemental)  
LEBACHELEY Christine (conseillère départementale)  
PILLET Patrice (conseiller départemental)  
LEROUX Patrick (Cherbourg en Cotentin)  
DALMONT Hubert (cc de la Hague)  
LECOUVEY Jean-Paul (cc de la Hague)  
LEMONNIER Thierry (cc des Pieux)  
LEPETIT Jacques (cc des Pieux)  
ROINE Philippe (cc Douve Divette)  
DE FRANCE Gilles (Sauvons le climat)  
GERNEZ Joël (CREPAN)  
CAMUS Jean Claude (CCI)  
LEBLANC Nicolas (CRPBN)  
MARTIN Jean-Paul (AEPN)  
GUARY Jean-Claude  
FOOS Jacques

## ORDRE DU JOUR

1. Lecture puis vote d'une motion, suite à la saisie de la CLI par le CHSCT d'Areva La Hague sur la « dégradation importante de la gestion du risque de sûreté du site d'Areva La Hague », suite à la réorganisation et la réduction des effectifs. ....	3
2. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 26 janvier 2017.....	11
3. Evénements de niveau 1 survenus sur le site AREVA de La Hague depuis la dernière CLI, 26 janvier 2017 (Exploitant – ASN).....	11
4. Présentation de l'événement Réf 2017-18392 du 18 mars 2017 – Écoulement d'eau, entraînant des matières radioactives dans l'atelier R7 de l'usine UP2-800. (Exploitant ASN).....	11
Présentation de l'événement Réf 2017-15670 du 10 mars 2017 – Indisponibilité des groupes électrogènes, atelier de l'usine UP2-400. (Exploitant – ASN) - .....	12
5. Point d'avancement sur les travaux ECS (Évaluations Complémentaires de Sûreté). (Exploitant – ASN) .....	14
6. Points d'avancement sur la présence d'Américium 241 et de Plutonium 239-240 autour du Ru des Landes, proche de l'usine Areva La Hague. (Exploitant) .....	19
7. Point d'avancement sur les travaux évaporateurs NCPF (Nouvelle Concentration des Produits de Fission). (Exploitant) - .....	23
8. Retour sur l'exercice du samedi 18 mars 2017. (Exploitant – ASN) - .....	26
9. Présentation des grands enjeux du transport des substances radioactives dans l'année 2017, et prévisions au niveau de l'usine d'Areva La Hague. (Exploitant) -.....	30
10. Présentation du budget de l'année 2016.....	32
11. Questions diverses .....	35

**M. HAMELIN.-** Bonjour. J'excuse M. Bihet qui m'a donné pouvoir et que je remplace en tant que vice-président. J'excuse également M. Martin, qui a donné pouvoir à M. Roze, et M. Foos, qui a donné pouvoir à M. Baron.

**1. Lecture puis vote d'une motion, suite à la saisie de la CLI par le CHSCT d'Areva La Hague sur la « dégradation importante de la gestion du risque de sûreté du site d'Areva La Hague », suite à la réorganisation et la réduction des effectifs.**

**M. LE PRESIDENT.-** Je vous laisse deux minutes pour lire la motion, puis vous pourrez poser vos questions.

Je vais vous lire le dernier paragraphe : « La dernière Assemblée générale de la CLI de La Hague a souhaité que soit constitué un groupe de travail sur ce thème. Celui-ci s'est réuni le 2 mars 2017. La conclusion de ces travaux et entretiens a conduit à une inquiétude de ses membres concernant cette situation néfaste pour une bonne marche de l'usine. Même si pour l'instant, les membres du groupe de travail n'ont pas l'intime conviction que bien que diminuée, la sûreté des installations soit compromise, la CLI Areva La Hague souhaite une vigilance accrue de la part de l'ASN sur l'impact des évolutions de l'organisation et des incidents. Le groupe de travail a de nouveau entendu le CHSCT le 23 mars sur les divers points déjà évoqués et sur de nouvelles situations susceptibles d'être rencontrées dans l'établissement. La CLI reste extrêmement vigilante sur la situation créée par les ennuis financiers du groupe, et dont toutes les conséquences n'ont sans doute pas encore été appréhendées ».

Si vous êtes d'accord, nous allons voter la motion.

**M. ROZE.-** Monsieur le président, je voudrais que vous me donniez une minute pour expliciter la position de l'AEPN par rapport à cette motion.

**M. le PRESIDENT.-** La parole est à M. Roze.

**M. ROZE.-** Je rappelle que l'AEPN n'est pas membre du bureau de la CLI AREVA et n'a donc pas participé à la première audition du CHSCT au mois de novembre, ni aux auditions de l'exploitant de l'ASN de l'inspection générale d'AREVA, qui ont eu lieu en janvier. En revanche, nous avons participé au groupe de travail qui s'est réuni le 3 et le 23 mars, dont le dernier avec le CHSCT. À partir des informations que nous avons recueillies lors de ce groupe de travail, nous nous associons à cette motion mais souhaitons apporter une précision importante : pour nous, cette motion s'adresse essentiellement et prioritairement à l'actionnaire des entreprises du groupe AREVA.

Nous considérons que l'attitude de l'actionnaire - l'État - sur cette affaire est relativement irresponsable car elle laisse planer un doute sur l'organisation capitaliste de l'entreprise. Cette situation entraîne une très forte démotivation du personnel qui n'est pas un gage de sérénité pour le fonctionnement sûr de l'installation.

Nous validons cette motion.

**M. PERROTTE.-** Je vais m'abstenir sur le vote de la motion et je vais expliquer pourquoi. D'abord, il y a eu des coïncidences désolantes de calendrier et l'organisation du groupe de travail m'a empêché de participer aux 2 réunions suivantes, bien que j'aie participé aux 3 réunions de bureau audition de l'exploitant de M. Riou, l'inspecteur général AREVA, de Mme Héron et de M. Palix pour l'ASN. Je ne conteste pas le fait que la motion soit le reflet des discussions ayant eu lieu au GT. Malheureusement, elle ne reflète pas les discussions qui ont eu lieu dans le bureau et dans lesquelles nous avons argumenté sur la situation. La motion relève essentiellement d'une question de malaise et de climat de sérénité. Or, comme je l'expliquais - y compris aux membres du bureau avant les réunions du GT -, il y a un malaise et un climat dégradé, mais ceci est la conséquence et non la cause de l'affaire qui nous occupe. Les causes sont ailleurs, elles ne sont pas dans la motion. Par conséquent, je ne voterai pas cette motion. D'ailleurs, je n'étais pas aux réunions du GT. En revanche, j'aurai d'autres propositions à faire suite au vote de la motion et de la déclaration du CHSCT, car il me semble nécessaire d'approfondir un certain nombre d'éléments.

**M. VAULTIER.-** Ayant participé aux 2 réunions du GT, j'avais également émis des réserves concernant l'écriture précautionneuse de la motion. Je rejoins les propos de M. Perrotte à ce sujet et les propos tenus par M. Roze au sujet de l'état actionnaire qui ne fait pas son travail et laisse l'usine et l'ensemble du groupe dans un état désastreux. La CGT s'abstient donc également sur le vote de la motion.

**M. LEGOUIX.-** Concernant la CFDT, je m'exprimerai après le vote de la motion et l'intervention du CHSCT.

**M. LE PRESIDENT.-** Nous allons donc passer au vote de la motion.

**M. LAURENT-** Il est dommage de ne pas avoir l'avis des uns et des autres avant de passer au vote de la motion. Il me semble important que vous manifestiez clairement les raisons de votre abstention.

**M. le PRESIDENT.-** Qui est contre la motion ? Qui s'abstient ? Je note 4 abstentions.

La motion est adoptée à la majorité.

**Représentant du CHSCT.-** Nous aimerions faire une déclaration au nom du CHSCT. Nous avons reçu votre motion à un certain moment, et comme nous avons été initiateurs d'une démarche au niveau de la CLI, nous nous sommes réunis entre élus du CHSCT pour pouvoir préparer la déclaration dont je vais vous faire part maintenant.

Cette déclaration provient des élus FO, CFDT, UNSA SPAEN, CGT, CFE-CGC CHSCT AREVA en réaction à la motion de la commission locale d'information.

Elle fait suite à la multiplication des signaux liés à la sécurité et la sûreté, et aborde les thèmes suivants : les effectifs, la transmission, le maintien de compétences et le vieillissement des installations. Le CHSCT a saisi la CLI via une audition du bureau de la CLI. En analysant la motion de la commission, nous constatons des divergences d'appréciation notables qui ne traduisent pas le caractère préoccupant des situations vécues par les salariés. De plus, le CHSCT a pris connaissance d'éléments supplémentaires liés aux services support, aux services généraux et aux services production de l'énergie (transfert de solutions et de fluides non maîtrisés, aux incidents de vitrification, de dégradation de prestations de logistique et de maintenance provoqués par une pression économique incompatible avec les exigences du nucléaire et une problématique historique et durable des capacités à maintenir

les groupes électrogènes de secours. Le manque notoire de moyens attribués à l'ASN suffit-il à expliquer sa difficulté à accéder aussi efficacement que le CHSCT aux informations pertinentes de terrain Pour illustrer et préciser les inquiétudes du CHSCT, le cas du secteur DUOAPE mérite d'être développé. En effet, les opérationnels de ce secteur ont rédigé un courrier alarmant à la Direction, décrivant la situation préoccupante de ce secteur. Voici la lecture du courrier en date du 18 mars 2017 :

« Monsieur le directeur, comme vous le savez, le service production d'énergie DUOAPE fonctionne sous forme de groupements d'intérêts économiques. Depuis février 2015, l'entité unité Cyclade 2 est en place avec l'intégration d'agents d'Hague Énergie dans les équipes 5/8 et au bureau travaux. Le personnel DUOAPE attire votre attention pour vous signaler qu'il ne se sent plus en mesure d'assurer sa sécurité, celle des personnels à l'énergie et celle des intervenants sur le secteur. De même, l'exploitation des installations devient de plus en plus précaire. Il exprime des difficultés à assurer les missions de formation et de compagnonnage tout en réalisant la base de leur travail qui reste l'exploitation des installations. Sachez qu'aujourd'hui il ne reste plus que 3 ou 4 agents AREVA expérimentés par équipe alors qu'ils étaient 7, renforcés de 4 agents en 2/8 en 2015. Depuis 2 ans, les repositionnements des agents vers les autres unités de production ont considérablement affaibli la qualité du service. Il est aussi utile de rappeler que le climat social dégradé du groupe accentue la pression sur le personnel. Les démissions de 7 agents AREVA en recherche de perspectives professionnelles, de reconnaissance et de stabilité sociale ont énormément affaibli le dispositif initial. Pour mémoire, il s'agit de 4 chefs de quarts, de 2 adjoints et d'un soutien exploitation.

De plus, nous sommes confrontés à un renouvellement de l'ensemble de la hiérarchie du secteur. Il y a un nouveau responsable secteur industriel, le troisième depuis le GIE 2, un nouveau responsable de production, le troisième depuis le GIE 2, dont un ayant craqué sous la pression. D'autres personnels experts qui étaient des relais historiques de l'activité vont quitter le service. Le personnel DUOAPE n'a plus de repères ni de structure solide. D'autre part, 9 personnels d'énergie ont rompu leur contrat de travail sur 25 recrutements. Il s'agit d'un taux de démission du personnel recruté s'élevant à 40 % pour remplacer les chefs de quart et les adjoints DUOAPE. Comment transmettre des compétences tout en respectant le calendrier établi ? Rien ne semble fait pour stabiliser cette population tant la démobilisation est grande. Le personnel DUOAPE exprime sa grande inquiétude face à ce constat d'échec. Voilà le bilan négatif de la situation des ressources humaines. C'est aussi un tableau particulièrement alarmant sur l'état des équipements du secteur et sur les événements récents ayant fait l'actualité sur le site de La Hague. Le personnel DUOAPE souhaite que vous apportiez des réponses rapides à leurs inquiétudes. Recevez, monsieur le directeur, nos salutations distinguées. »

Ce courrier est signé « le personnel d'exploitation 5x8 DUOAPE ».

Une liste d'une dizaine de points concernant des presque-accidents, des non-respects de procédures et des dysfonctionnements d'équipement sont joints à ce courrier. Tous ces éléments ont été portés à la connaissance de l'ASN étant en copie de ce courrier. Nous espérons que ces éléments factuels permettront à la CLI et à l'autorité de sûreté nucléaire d'engager des actions à la hauteur des attentes des salariés et de leur représentant au CHSCT. Fin de déclaration.

**M. LAFFITTE.-** L'UNSA SPAEN souhaiterait faire une déclaration complémentaire.

Déclaration de l'UNSA SPAEN à la CLI Areva La Hague du 27 avril 2017.

« L'UNSA SPAEN dénonce les sous-effectifs dans tous les ateliers, tous régimes confondus, ainsi que la sous-traitance dans les domaines de la vitrification de la production d'énergie, de la vitrification atelier R7. La situation de cet atelier est extrêmement préoccupante. Après le blocage d'un galet, la hiérarchie est passée outre les alertes du personnel et a décidé d'en poursuivre l'exploitation au lieu d'engager les opérations de maintenance nécessaires. Au bout de 12 jours, il en a résulté un arrêt d'exploitation de cet atelier. Des moyens humains et matériels doivent être affectés à cette installation. Concernant la production d'énergie, la situation de ce secteur n'en finit plus d'inquiéter. Rappelons que la CLI avait déposé à ce sujet une motion votée à l'unanimité. Force est de constater que la situation est désormais alarmante. Le sous-traitant Hague Énergie n'en finit plus d'enregistrer les démissions de ses personnels, obligeant la Direction de Dalkia à inclure une clause de dédit-formation. Par exemple, le salarié doit rembourser une somme s'élevant *a priori* à 9 000 euros, liée à sa formation, s'il démissionne avant le délai de 3 ans mentionné. Quid de la gestion des groupes électrogènes dont la disponibilité devient de plus en plus aléatoire ? Quid de l'état des réseaux de vapeur ? Tous ces exemples de sous-traitance et de sous-effectifs sont autant d'exemples alarmants que la Direction de l'établissement continue d'ignorer ou de nier. L'ASN ne doit pas être complice de cette ignorance et de ce déni.

Fin de la déclaration.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci.

**M. LEGOUIX.-** J'ai une déclaration complémentaire à faire suite à l'expression du CHSCT. Tout d'abord, la CFDT partage l'inquiétude exprimée par les élus du CHSCT et n'est pas surprise des différences d'appréciation perceptibles dans l'amont dans la motion, qui était soumise au vote de la CLI, compte tenu des prérogatives limitées d'une telle CLI.

Que nous dit le CHSCT ? Il a apporté de nombreux exemples précis de maintenances et de tâches effectuées sans autorisation d'exercer, et toute une liste a été portée à la connaissance de la CLI et de l'ASN. Pour illustrer cela dans un langage compréhensible par tous, je vais vous raconter une histoire fictive. Imaginez que cette salle soit la salle d'embarquement de l'aéroport de La Hague et que nous soyons des passagers. On annonce l'embarquement du vol Air AREVA, et une voix nous indique que nous sommes priés de nous rendre à la porte n° 13 pour l'embarquement du vol Air AREVA. Puis, la même voix précise que le co-pilote ne possède pas de licence de vol, bien qu'il soit très compétent, et qu'il est affecté à d'autres tâches et pilotes des hélicoptères depuis 2 ans. De plus, la maintenance annuelle du réacteur n°3 de l'appareil est dépassée de 15 jours, mais l'on nous assure qu'il est malgré tout parfaitement opérationnel. Si l'on vous tenait un tel discours, combien de personnes embarqueraient dans l'avion, et dans quel état d'esprit seraient-elles réellement ?

Les salariés et les riverains de l'usine – car la plupart des salariés sont également riverains de l'usine –, n'ont pas le choix : ils embarquent tous les jours dans le vol Air AREVA. La CFDT rappelle qu'elle est favorable à un nucléaire dont les salariés puissent être fiers. La dégradation de la sûreté fait débat et chacun a son appréciation : certains disent que les points annoncés sont tout à fait exceptionnels et d'autres les trouvent trop fréquents. En revanche, la CFDT est favorable à un nucléaire dont les salariés peuvent être fiers. Si la

dégradation fait débat, la perte de fierté des salariés est manifeste, au vu de ce que l'on a entendu de la part des élus des CHSCT et des salariés eux-mêmes. Voilà ce que je voulais ajouter afin d'éclairer la situation dans un langage que j'espère être plus simple.

**M. CHECIAK.**- La CGT désirerait conclure sur ces différentes déclarations. Voici la déclaration des élus CGT au CHSCT AREVA La Hague pour la CLI AREVA du 27 avril 2017. À de nombreuses reprises, les élus CGT au CHSCT n'ont eu de cesse d'interpeller tous les acteurs de prévention de risques professionnels : risques liés à la sécurité, à la sûreté ou à l'environnement, à commencer par la Direction mais également l'autorité de sûreté nucléaire, la sécurité du travail et dernièrement la commission locale d'information via une audition.

La situation du site de La Hague est aujourd'hui plus qu'alarmante en termes de sous-effectifs et de capacité à répondre à d'éventuelles situations dégradées. Force est de reconnaître que toutes ces interpellations n'ont fait l'objet que d'un jeu de dupes. Les différents interlocuteurs se renvoyaient la balle afin d'échapper à leurs responsabilités. En effet, même si l'autorité de sûreté nucléaire reste l'interlocuteur incontournable dans notre industrie, la CGT s'interroge sur sa capacité à réagir et sur ses moyens pour intervenir comme nous le souhaiterions, du soi-disant gendarme du nucléaire. L'échec de l'externalisation du service de production d'énergie est basé sur de fausses données de base. En effet, la réorganisation de ce service s'appuyait sur l'existence de chaudières biomasse qui n'existent toujours pas. Tout cela dégrade petit à petit la pérennité du site et ne peut échapper à la vigilance de l'ASN, qui devra exiger la ré-internalisation de ce service. La CGT et ses représentants ne sont pas là pour se tirer une balle dans le pied, mais bel et bien pour vous interpeller sur une situation dégradée mettant en difficulté l'ensemble des salariés du site, et qui pourrait avoir des conséquences sur les populations. Ne rien faire serait irresponsable.

Aujourd'hui comme demain, vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas.

**M. PERROTTE.**- Dans la discussion, la motion relate ce qui a été conclu par le groupe de travail, mais évidemment cette condition avait été posée lorsque l'on s'était réunis en bureau et avons auditionné les différents intervenants. Nous ne dirons pas ce qui se disait dans ce groupe de travail, mais certains éléments peuvent être évoqués afin d'appréhender la situation correctement. Lorsque nous avons vu M. Riou, responsable de l'inspection générale AREVA, ancien amiral 3 étoiles et officier de sûreté sécurité sur le porte avion nucléaire de Charles de Gaulle, ce dernier avait tout de même formulé 2 critiques importantes sur la sûreté chez AREVA dans son rapport annuel 2015, et cela ne concernait pas que La Hague.

Il pointait un manque de rigueur opérationnelle et un état de conformité de certains équipements impactant la sûreté, qui n'était pas satisfaisante. Lors des discussions avec l'ASN, nous avons constaté que toutes les questions concernant les conditions de travail, l'effectif, le gréement de l'effectif et les horaires n'étaient pas dans le spectre de l'ASN. Compte tenu de la façon dont les inspecteurs de l'ASN sont amenés à intervenir sur le site, ils ne pouvaient pas mener d'inspections inopinées sur des problèmes d'effectifs, comme nous pouvons le voir dans les cahiers de quart avec parfois des groupements locaux d'intervention non-agrésés. De la même façon, j'avais pointé ce qui m'avait semblé paradoxal lorsque nous discutons de cela à la fin de l'année dernière et au début de cette année, lorsque M. Chevet, directeur de l'ASN s'était penché sur ce qu'il appelait la « culture historique de falsification

chez AREVA ». Je n'étais pas d'accord avec M. Chevet. Il n'y a pas de culture de falsification historique chez AREVA, ceux qui disent cela veulent la mort de l'industrie nucléaire pour d'autres raisons. S'il y avait une culture de falsification historique, cela ne signifie pas que tous les salariés en sont complices. Ce n'est pas vrai, aujourd'hui tous les débats sont là pour prouver le contraire. En revanche, il y avait une différence de discours. Pourquoi avait-on une mansuétude de la part de l'ASN, et ses déclarations tonitruantes de l'autre côté ? Nous n'avons pas rencontré l'inspecteur du travail. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation d'alerte encore plus forte que celle faite par le CHSCT à propos de la situation d'origine. Je pense qu'il faut poursuivre le travail et réfléchir ensemble. J'ai une proposition : dans la loi de l'ASN, la CLI a des prérogatives et des moyens d'action. L'article 22 permet à la CLI l'exercice de mission, la commission locale d'information peut faire réaliser des expertises, nous pouvons également saisir le Haut Comité sur la transparence et la sûreté des installations nucléaires ou le ministère de tutelle. Je propose que l'on considère ces pistes en bureau de la CLI et que l'on ait une proposition à faire à l'Assemblée générale lors de la prochaine CLI.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas de problème, cela peut être inscrit à l'ordre du jour du prochain bureau de la CLI. Nous pourrions le faire assez rapidement vu l'état des lieux. Nous vous avons entendu, je pense qu'il serait préférable que les exploitants disent quelques mots.

**M. CHARBONNIER.-** J'entends bien ce qui est dit. J'entends aussi que depuis quelques temps, nous sommes dans un renforcement de compétitivité dû à la situation d'AREVA. Nous pouvons voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Lorsque nous parlons de responsabilité, il ne faut pas oublier que la première responsabilité revient aux exploitants. Je ne pense pas qu'il faille avoir de la complaisance envers nous. Aujourd'hui, nous faisons des efforts importants et priorisons la sûreté car nous en sommes responsables. L'an dernier, notre volonté n'était pas de nous ouvrir vers l'extérieur, et il n'empêche que nous avons tout de même embauché 32 salariés sur les postes 5x8, dans les équipes où il y avait un besoin. Évidemment, nous n'avons plus la souplesse de planning que nous avions auparavant. Pour l'année à venir, notre ordre de grandeur s'élève à 50. Une dizaine de CDI est arrivée fin mars, regroupant des salariés du groupe venus d'autres installations du groupe et du Sud – environ 45 personnes -. En termes de CDI, 77 ont été embauchés l'an dernier en comptant ceux en intra-groupe et extra La Hague, ainsi que les gens hors groupe.

Nous regardons les besoins de plus en plus près. Nous dialoguons, nous entendons la déclaration du courrier. Nous avons bien noté ce courrier et la nécessité de renforcer la formation. Nous avons placé des gens en HN avec un point tous les 15 jours sur la formation des gens d'Hague Énergie. Il est vrai qu'une fois formées, 2 personnes ont démissionné. De temps en temps, l'herbe semble plus verte ailleurs, cela a toujours existé. Ces personnes sont parties d'Hague Énergie et nous les avons interpellées afin qu'ils agissent. Il me semble qu'ils sont actuellement en négociation sociale afin d'améliorer l'attractivité sur le site avec des primes. Ces négociations sont actuellement en cours. Pour faciliter la formation, nous avons décidé d'ajouter un rang et de compenser ces 2 départs en mettant 7 personnes de plus sur Hague Énergie. Ils conduisent les groupes de ce cours. Effectivement, un effort de compétitivité est demandé à l'entreprise. Nous avons traversé une période particulière, notre capital a été renforcé à hauteur de 5 millions en fin d'année par des partenaires asiatiques. L'État doit encore faire son renforcement de capital, le principe en était acté aujourd'hui. Je conçois que nous nous trouvons dans une situation difficile que les salariés

ont du mal à comprendre, mais les choses avancent. Nous sommes à l'écoute de ce qui se passe. Je ne voudrais pas non plus que l'on sur-réagisse. Il y a une classification et des niveaux d'incidents, les critères sont relativement clairs et les choses sont comparables d'une année sur l'autre. Je ne connais aucune compagnie d'aviation telle que celle décrite plus tôt. Je ne partage pas tout à fait ce point de vue.

**M. LE PRÉSIDENT.**- En tant qu'habitants de La Hague, notre priorité est la sûreté. Je cède la parole à l'ASN, qui donnera son point de vue suite à l'attaque qui lui a été faite.

**Mme HÉRON.**- La question n'est pas d'avoir été attaqué ou non. Nous ne sommes pas indifférents aux informations qui nous parviennent des différentes personnes, portant sur les soucis constatés et perçus au sein des usines. Nous avons les moyens d'action d'agir via nos inspections. Pour ce que l'on a pu voir pour l'instant, nous n'avons pas fait de constat alarmant. Nous avons partagé cela lors de notre audition par le bureau de la CLI en janvier dernier, avec M. Palix. Nous menons un certain nombre d'actions et sommes vigilants vis-à-vis de l'impact que peuvent avoir les réorganisations effectuées sur le site AREVA. Suite aux réorganisations de l'année dernière, nous avons prévu de mener une inspection spécifique cette année. Les différentes inspections que nous menons nous poussent à considérer davantage l'effectif minimum de sécurité et le respect de cet effectif. Il est important de garder à l'esprit que l'exploitant est responsable de la sûreté et de son installation. L'ASN intervient en autorité de contrôle en deuxième niveau. Dans l'analyse des événements significatifs, nous sommes amenés à constater une multiplication des événements significatifs ou une aggravation de certaines causes qui pourraient nous amener à nous interroger sur l'organisation et les effectifs. Cela pourrait également nous amener à pointer des soucis. Pour l'instant, nous n'avons pas d'éléments allant dans ce sens, mais nous restons très sensibles à ces sujets lors de nos actions de contrôle, d'instruction et d'analyse.

Nous avons été relayés en copie du courrier du DUOAPE. Ce dernier a été transmis à l'inspection du travail de droit commun, qui a été amené à creuser des sujets qui ne relèvent pas de l'action de l'ASN.

De notre côté, nous avons échangé avec le site AREVA afin d'investiguer certains des constats relevés dans ce courrier ayant des impacts interférant notre champ de contrôle coté ASN. Nous reviendrons sur certains points lors d'une inspection prévue mi-mai. Nous prenons en compte ces données dans nos actions de contrôle. L'exploitant a fait des déclarations significatives à propos de l'événement de la vitrification de l'atelier R7. Derrière, nous échangeons et faisons des analyses pour demander des compléments d'information sur certains points. Ce sujet sera abordé demain lors de l'inspection. Nous avons une inspection de type visite générale sur R7 et T7, qui permettra de revenir sur cet événement, sur ses causes et sur les implications de façons plus détaillées.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Madame Héron.

**M. LEGOUIX.**- Je voudrais faire une remarque. Je conçois que la métaphore sur l'aviation civile ne plaise pas. Effectivement, nous ne connaissons pas de compagnie qui fasse cela car nous ne nous permettons pas de faire ce genre de choses dans l'aviation civile.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je pense que nous avons suffisamment parlé assez de cette motion. Nous en reparlerons lors d'une prochaine réunion de bureau pour la suite des événements.

**M. LAFFITTE.-** Les compagnies qui s'autoriseraient cela seraient mises sur liste noire. Nous ne souhaitons pas qu'AREVA en arrive jusque là.

**M. ROUSSELET-** Nous ne pouvons pas attendre le rythme normal de nos réunions pour faire une réunion de bureau. Il faut une réunion de bureau extraordinaire le plus vite possible. Nous avons planifié un certain nombre de réunions pour le groupe de travail. À certains moments, il y a des priorités. Nous devons le faire même s'il est nécessaire de remplacer une réunion déjà programmée par une réunion de bureau. Cela doit être fait dans les délais les plus rapides.

**M. LE PRESIDENT.-** Nous n'attendrons pas la prochaine réunion de bureau.

Nous demanderons à M. Bihet de provoquer une réunion de bureau le plus rapidement possible. Nous arrêtons sur ce chapitre.

## **2. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 26 janvier 2017**

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il des remarques particulières sur ce compte rendu ?

Il est adopté.

## **3. Evénements de niveau 1 survenus sur le site AREVA de La Hague depuis la dernière CLI, 26 janvier 2017 (Exploitant – ASN)**

**M. le PRESIDENT.-** Il n'y en a pas. Nous passons au point 4.

## **4. Présentation de l'événement Réf 2017-18392 du 18 mars 2017 – Écoulement d'eau, entraînant des matières radioactives dans l'atelier R7 de l'usine UP2-800. (Exploitant ASN)**

**M. CHARBONNIER.-** Nous rentrons dans le détail d'un événement dit de niveau 0. Pourquoi est-il de niveau zéro ? Car globalement, sa conséquence était de surclasser une zone jaune en zone orange.

Le 18 mars, sur l'atelier R7, la chaîne de vitrification était en cours de mise à l'arrêt en vue d'une maintenance de 2 mois, durant laquelle nous menons tous les travaux au fur et à mesure. La vitrification est un atelier qui nécessite beaucoup de maintenance. Nous disposons de 2 mois sur chacune des chaînes.

Nous avons constaté une arrivée d'eau dans un équipement à l'intérieur du procédé mécanique.

Sur ce slide, vous pouvez voir le filet d'eau qui figure l'arrivée d'eau dans le tube calcinateur. Ce tube évapore des produits de fission pour en faire des extraits secs, qui ensuite tombent dans le pot de fusion à l'autre bout du tube calcinateur et est mélangé avec de la fritte de verre après brassage. Le mélange de ces produits donne un verre homogène qui sera ensuite coulé dans les conteneurs situés sous le pot de fusion. Voilà comment cela fonctionne. Comme ce four se trouvait être proche de 800 degrés, les paliers autour sont refroidis avec un système à eau, qui est une sorte de boîte à eau à double enveloppe.

Le diagnostic établi indiquait que l'un des 4 ou 5 galets sur lesquels le tambour repose s'était dégradé. Et lorsqu'un galet se dégrade, le four peut s'affaisser et l'un des morceaux de la partie verte que vous voyez vient frotter l'intérieur de l'enveloppe de refroidissement. Cela a provoqué une fuite d'eau, qui est allée à l'intérieur d'un four froid. Si le four est chaud lorsque cela arrive, nous l'arrêtons et le diagnostiquons immédiatement. Il ne se passe rien jusqu'à ce que l'eau arrive dans le conteneur. Une fois que l'on a vu monter la pesée, les gens ont bien réagi et ont arrêté l'arrivée d'eau sur ce refroidissement. Là-dessus, l'eau est allée dans le container plein, cela a débordé et a suivi une chaîne, car les conteneurs montent et descendent. À l'intérieur, c'est comme un magasin à chaîne. Lorsque l'eau contaminée arrive dans le magasin à chaîne qui se trouve en zone 3, où il faut être inférieur

à 2 millisieverts par heure en ambiance. À cette occasion, le débit de dose a atteint 10 millisieverts en ambiance.

Suite à cela, nous sommes intervenus et nous avons mis en place des protections biologiques sur les points irradiés, ce qui a ramené l'ambiance de la cellule à 25 micros sievert par heure, donc en dessous de 2 millisieverts. Nous nous trouvons dans une configuration correcte pour la salle par rapport à ce qu'elle doit être. Dans la période post-maintenance, différents travaux seront réalisés afin de revenir à l'état initial et de récupérer les solutions et décontaminer cette chaîne. L'ensemble des produits est resté en zone 4 et dans les équipements. Les zones accessibles au personnel n'ont pas été contaminées, il y a simplement eu une montée des radiations, mais tous les systèmes prévoient l'évacuation de personnes qui se trouveraient à l'intérieur lors d'un événement pareil. En l'occurrence, il n'y avait personne.

Les doses contact peuvent être plus fortes à un endroit donné, ce qui était le cas à ce moment, ces doses contacts ne sont pas représentatives des doses ambiantes où se trouvent les gens.

En temps normal, nous nous forçons à faire cela dans les 5 jours qui suivent afin d'avoir un retour d'expérience. Dans ce cas, nous avons eu des difficultés à nous arrêter au fur et à mesure car il y avait toujours des actions supplémentaires à faire. La chaîne de vitrification est une chaîne de maintenance compliquée, il fallait régler un certain nombre d'autres actions au fur et à mesure pour parvenir à contracter ce temps d'arrêt, qui par ailleurs n'est pas spécialement prescrit. Et comme tout événement de niveau 0 est porteur d'information et de retour d'expérience, nous allons serrer beaucoup plus lorsque nous ferons face à une problématique. Aujourd'hui, nous suivons beaucoup plus la dégradation de ces roulements et l'arrêt de la rotation.

Voilà ce que nous pouvons dire à ce sujet.

**M. le PRESIDENT.**- Y a-t-il des questions à ce sujet ?

**M. LARQUEMAIN.**- Vous avez parlé d'un arrêt de maintenance, donc des interventions étaient prévues sur cet atelier. Le changement du galet était-il prévu ?

**M. CHARBONNIER.**- Oui, bien sûr. Les fuites sont réglées au fur et à mesure. Il y a parfois des fuites d'eau de refroidissement, il y a régulièrement des éléments à resserrer au bout de quelques mois. Ces choses sont relevées lors de la période de dysfonctionnement et sont corrigées lors des installations de remise à niveau. Cela était programmé. C'est relativement classique.

### **Présentation de l'événement Réf 2017-15670 du 10 mars 2017 – Indisponibilité des groupes électrogènes, atelier de l'usine UP2-400. (Exploitant – ASN) -**

**M CHARBONNIER.**- Je vais parler du groupe électrogène indisponible. Lorsque nous avons des équipements redondants, nous sommes tenus de les réparer dans un délai d'un mois. En général, tout cela s'applique assez bien sur tous les petits équipements de remplacement. Par extension, nous avons appliqué ces règles à de nouveaux équipements qui n'existaient pas dans le passé. Nous ne laissons pas les installations se dégrader dans le temps. Cela

permet de dire que si les équipements redondants n'ont pas été remis en service au bout d'un mois, il faut faire une déclaration à l'autorité de sûreté.

Il se trouve que la centrale de secours est notre centrale réseau que l'on appelle 15 kilovolts. Le site comprend 2 lignes principales d'alimentation EDF, qui alimentent l'ensemble des réacteurs. Une ligne suffit pour alimenter le site ainsi que toutes les fonctions normales. Accessoirement, il y a une troisième ligne moins puissante qui pourrait reprendre un peu de secours. Il y a également un réseau de 20 kilovolts pour les installations de nouvelles générations, et un réseau historique de 15 kilovolts. Nous associons des groupes électrogènes de secours à ce réseau. Ces 3 groupes électrogènes sont semblables à ceux que l'on peut trouver sur les gros bateaux, comme celui sur lequel j'ai fait mon service militaire, qui mesurait 150 mètres. De l'autre côté, ils sont plus petits et ne font que 2 mégawatts. Nous devons assurer la disponibilité sur 4 groupes électrogènes pour la sécurité, au cas où nous perdions EDF. Si nous perdions ces groupes nous reprendrions toutes les fonctions de sûreté.

Aujourd'hui, nous avons ces 2 groupes sur le 15 kilovolts mais nous prévoyons de réparer ces groupes rapidement. L'un de ces groupes a eu un problème d'entrée d'huile dans l'eau. Parfois, un mois n'est pas suffisant pour prendre le temps d'établir un diagnostic et de faire le travail nécessaire. Certains groupes nécessitent des maintenances longues qui durent plusieurs mois. L'un des 4 groupes peut être en démontage. Dans notre situation, le problème est plus important et nécessite un changement qui prendra plusieurs mois, jusqu'à la fin de l'année. Entre temps, il y a eu une rupture de soupape sur groupe qui avait été en une maintenance juste avant. Ce sont des choses qui peuvent arriver. Par conséquent, il y a une indisponibilité, les concepteurs doivent intervenir et cela prend plus d'un mois. Normalement, ce sera remis en service au mois de juin et nous dépasserons donc le mois, nous ne respectons plus le délai d'un mois inscrit dans nos règles, d'où cette déclaration. Aujourd'hui nous fonctionnons dans les 2 groupes de secours. Si nous perdons ce groupe de secours, il restera toujours les groupes de troisième secours sur les équipements des installations pilotées et mises en service pour reprendre les équipements de secours. En général, il s'agit d'un groupe mobile. Si nous perdions encore l'un de ces groupes, nous pourrions toujours ramener les groupes électrogènes mobiles depuis que nous avons mis en place les moyens ECS. Les délais de mise en oeuvre permettent de prendre chacun de ces groupes. Nous avons mis en place - notamment dans le bâtiment d'entreposage - des éléments d'ECS et un certain nombre de groupes électrogènes pouvant être branchés sur ces récepteurs en pied de bâtiments. Il y a pratiquement 4 niveaux de secours sur un équipement électrique.

Nous tirerons donc les conséquences et enverrons le compte rendu et les explications à l'autorité de sûreté. Ils nous demanderont des choses supplémentaires. Voilà ce que je peux vous dire à propos de ces groupes électrogènes de secours. Nous avons déjà fait face à ce genre de situation, cela arrive de temps en temps. À titre personnel, il me semble que le mois prescrit est trop juste pour des équipements de la taille de groupes électrogènes de bateaux. Cela peut être un peu plus compliqué.

**M. PERROTTE.**- M. Charbonnier met la rupture de la soupape sur le compte de la malchance. Nous verrons si c'est le cas. Nous devons vérifier s'il s'agit d'une queue de soupape défaillante avec une panne ou d'une perte de compétences globales sur la maintenance des groupes électrogènes qui a causé la rupture de la soupape lors du redémarrage. Nous

devons nous demander si les réorganisations successives - y compris dans la sous-traitance - n'ont pas désorganisé la maîtrise de la maintenance et causé ce défaut.

Nous regarderons cela et tenterons d'avoir des compléments par l'ASN afin de vérifier que l'établissement n'est pas responsable et n'a pas perdu la maîtrise de la maintenance sur des équipements importants pour la sûreté.

**M. CHARBONNIER.-** Il participe à la sûreté à un certain niveau mais il n'est pas classé formellement important pour la sûreté. Il faut ramener les choses à leur juste niveau. Quoi qu'il en soit, je vous rejoins. Toutes nos déclarations d'incidents font l'objet d'une analyse de facteurs organisationnels et humains, qui prend du temps. Nous revoyons les gens, nous rediscutons les uns avec les autres. Cela peut prendre du temps, car il faut trouver les gens lorsqu'ils sortent des postes. Les comptes rendus définitifs permettent parfois d'éclairer les choses différemment.

**Mme HERON.-** Je souhaiterais revenir sur l'analyse des causes précises de cet événement. La déclaration d'événement significatif apportait des premiers éléments. Une inspection permettra de revenir sur certaines choses et des éléments seront apportés par le compte rendu d'événement significatif, 2 mois après la déclaration. Au-delà de l'inspection, nous regarderons ce qui a été dit au sujet de la maintenance, de la gestion des pièces de rechange et du vieillissement de certains équipements.

Cela permettra de revenir sur cet événement et sur les groupes électrogènes afin d'apporter quelques compléments pour remettre le deuxième groupe électrogène en service.

**M. CHARBONNIER.-** J'ai oublié de dire que nous avons fait venir des groupes pour aller sur l'un des postes important en cas de production d'air. Nous dépensons de l'argent. C'est l'approche que l'on a systématiquement.

**M. LE PRESIDENT.-** Avez-vous des questions?

## **5. Point d'avancement sur les travaux ECS (Évaluations Complémentaires de Sûreté). (Exploitant - ASN)**

**M. LOY.-** Permettez-moi de me présenter : je suis M. Loy, chargé de sécurité des grands projets. Je vais faire un point d'avancement sur la démarche liée aux évaluations complémentaires de sûreté et la prise en compte du post-Fukushima.

Les évaluations complémentaires de sûreté constituent une démarche complémentaire visant à revisiter nos démonstrations en postulant des agressions externes plus sévères que ce que l'on avait considéré dans les démonstrations d'origine - séisme, inondations... - en définissant les fonctions importantes à restaurer, les remédiations ou « noyaux durs », qui permettent de rétablir un état de sûreté ultime afin d'éviter des effets falaises.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire un état de ces études et de vous présenter la fonction sur laquelle elles portaient ainsi que les réalisations techniques majeures. Je vais faire un panorama de l'avancement dû pour le début de l'année.

Les travaux de modification dans les ateliers nucléaires sont réalisés, les acquisitions de matériel mobile sont effectuées et les travaux en extérieur ont également été réalisés. Les

moyens de remédiation sont disponibles depuis le début de l'année, conformément à la décision de l'ASN.

Je vais parcourir rapidement les différents domaines techniques intéressants.

Lorsque l'on parle de remédiation et de fonction technique, le refroidissement constitue le besoin le plus conséquent. Il s'agit d'apporter de l'eau pour refroidir les piscines et de restaurer l'échange thermique au niveau de certains équipements.

Nous avons donc besoin d'eau et devons l'apporter vers les ateliers.

Comme vous le voyez sur la planche, la ressource en eau est constituée en 2 parties. La première, le bassin d'orage, est située à l'ouest du site, et le barrage des Moulins représente une ressource conséquente.

Le principe est de pomper de l'eau dans le bassin d'orage, de déployer un système mobile, de filtrer l'eau et de l'acheminer aux pieds des ateliers qui en ont besoin. Nous avons créé des tuyauteries avec des vannes pour rentrer dans les ateliers et créer des systèmes mobiles afin de se connecter vers les utilisateurs qui ont besoin d'être refroidis. Nous allons pomper de l'eau, la distribuer, la filtrer et la porter vers les ateliers. Cette eau peut être précieuse et utile dans une situation extrême, nous veillons à la récupérer et à ne pas la gaspiller. Nous reprenons et recyclons vers le bassin d'orage celle que l'on peut récupérer en sortie des ateliers. Je reviendrai sur ces différents points.

La remédiation externe désigne les travaux en extérieur du site et en extérieur des ateliers. Comme le schéma le montrait, nous avons besoin de ramener l'eau du barrage vers le site. Une ligne de retour d'eaux brutes a été créée entre le barrage et le bassin d'orage. C'est une ligne en PEHD enterrée à tenue sismique. Elle passe aussi sous la route RD920. La remontée d'eau robuste est disponible entre le barrage et le bassin d'orage.

Comme je le disais plus tôt, nous cherchons à récupérer l'eau, nous avons donc créé un bassin à tenue sismique dans la partie sud du site, sur lequel nous dirigerons l'eau récupérée qui ressort des ateliers. Nous ramenons l'eau dans ce bassin et nous la pompons afin de la ramener vers le bassin d'orage. Ces travaux sont terminés et les installations sont opérationnelles. Nous regarderons l'intérieur des ateliers. Cela consiste à créer des piquages sur les circuits afin de permettre le raccordement de tuyauterie mobile et amener l'eau. Cela conduit à disposer de dispositifs mobiles mis en place dans les ateliers et d'un certain nombre de coffrets de systèmes de mesure. C'est peu mais suffisant pour jauger du bon fonctionnement du système. Il faut mesurer la température du niveau de liquide, mettre en place des trappes dans les bâtiments abritant les piscines dans les halls piscine pour avoir un deuxième niveau d'amenée d'eau possible vers les piscines. Les dispositions sont opérationnelles dès que ces travaux sont réalisés. Les photos que j'ai insérées vous donnent une idée de ce à quoi cela ressemble. Dans les ateliers, les traversées de murs en pied permettent l'entrée de l'eau à l'intérieur. Nous utiliserons également des tuyauteries mobiles dans des coffres sismiques qui seront déployées et iront vers des panoplies de distribution. Enfin, nous redéployons des tuyaux souples et nous arrivons sur de la connexion au plus proche de l'équipement à refroidir. Ce type de piquage existe en nombre important, ils sont tous réalisés. Voilà sur le refroidissement. Ce système de refroidissement est aujourd'hui disponible.

La fonction d'injection d'air doit également être restaurée. Naturellement, les phénomènes radiochimiques et de décomposition de l'eau produisent de l'hydrogène. L'injection d'air a pour but d'évacuer l'hydrogène afin d'éviter les risques d'explosions. Il s'agit d'apporter des systèmes capables d'injecter de l'air comprimé dans du procédé. En termes de réalisation, il faut un système de production et de distribution simple, rustique et robuste avec des tuyauteries, des systèmes flexibles, des points de distribution avec des vannes et des piquages sur les utilisateurs finaux. Cette technologie est assez similaire à celle de l'eau. Il y a des dérivations créées sur les utilisateurs, des systèmes de distribution et des panoplies de redistribution. Nous utilisons 2 systèmes pour distribuer l'air, l'un succédant au premier pour en faciliter l'eau l'usage. Dans un premier temps, nous avons des bouteilles d'air comprimé sur le site dans d'équation sismique, ce qui permet d'éviter l'acheminement. Il suffit se connecter et de se raccorder, d'ouvrir le coffre, de tirer un tuyau souple, de se connecter à la bouteille, de se raccorder sur la panoplie et d'aller sur départ et en alimentant l'air.

Cela laisse un temps de réaction de 2 jours environ.

Si les bouteilles étaient consommées, elles seraient suppléées par des compresseurs alimentés par des groupes électrogènes, qui seraient amenés au bout d'un certain délai.

Toute la tuyauterie et les piquages sont donc réalisés. Les dispositifs mobiles, les cadres, les bouteilles et les groupes électrogènes sont également en place. Les compresseurs et les groupes électrogènes sont disponibles. En termes de connexion vers le procédé, 200 piquages ont été créés et ils sont à exigence de haut niveau de tenue sismique.

Une autre modification a été réalisée dans les ateliers, il s'agit de la capacité à rétablir la ventilation des halls d'entreposage des conteneurs de plutonium pour refroidissement, pour assurer le maintien de qualité de la structure.

Les modifications électriques pour réalimenter les ventilateurs ont été faites. Nous avons acquis des groupes électrogènes spécifiques entreposés dans le bâtiment d'entreposage noyau dur que j'évoquerai par la suite. Ces groupes sont disponibles.

Concernant le décolmatage des centrifugeuses, il s'agit de s'adapter aux dispositions existantes. Cela a conduit à améliorer la commande manuelle de vannes de décharge d'eau et la mise en rotation manuelle des machines.

Vis-à-vis des silos anciens, il n'y a rien à faire. Nous agissons seulement dans l'éventualité d'un problème. Nous avons mis en place des moyens de pompage et de surveillance. Le groupe de pompage est similaire à celui utilisé pour le refroidissement, le but étant de pomper de l'eau pour éteindre des incendies.

Passons au matériel mobile et au matériel fixe. Dans le mobile, nous retrouvons du matériel léger déjà présent dans les installations. Les gros composants sont regroupés dans un bâtiment d'entreposage, un beau hangar résistant à toutes les agressions externes. Ce bâtiment est très résistant et nous y entreposons le gros matériel d'intervention : les systèmes de pompage, les petits conteneurs de tuyauteries souples, les groupes électrogènes et les camions de déblaiement. Tout le parc noyau dur est dans ce bâtiment. Le système conteneur est standardisé, tout est porté de la même manière. Les mesures sur l'environnement sont dans ce bâtiment. Il a été achevé en fin d'année et réceptionné en début d'année. Les matériels que j'évoquais sont désormais entreposés dedans.

Concernant la gestion de crise et les ouvrages locaux réalisés, nous prévoyons de doter le site d'un bâtiment de gestion de crise à tenue sismique plus élevée que ce dont nous disposons aujourd'hui. Ce bâtiment a été désigné il y a un certain temps, il sera jumeau de celui développé au Tricastin. Il est aujourd'hui en construction, le permis de construire a été accordé en début d'année, les terrassements sont engagés, le chantier est en phase opérationnelle. La livraison est prévue l'année prochaine, en octobre 2018.

Suivra ensuite le troisième ouvrage : le bloc vie et logistique, l'aspect vie et logistique des équipes d'intervention. Ce bâtiment sera situé à côté du bâtiment actuel de la FLS, proche du bâtiment de crise. Les travaux débiteront plus tard, ils sont prévus pour 2018/2019.

Tout ceci suscite des actions de formation du personnel. Certaines formations sont dédiées aux équipes des ateliers qui auraient à mettre en œuvre les moyens de remédiation. Nous avons développé des formations liées aux conditions d'intervention, au déploiement technique des équipements qui les concernent et à des modes opératoires spécifiques. Cela permet de combiner l'ensemble. Ces formations sont en cours de déploiement. Une grande partie sera déployée en juin et un complément sera déployé au second semestre.

Les agents PSM sont présents nuit et jour, ils ont été formés à la mise en place des moyens externes : sortir les groupes électrogènes, mettre en place les systèmes de pompage... Leur formation est terminée, elle fut déployée entre fin 2016 et début 2017. Ils ont tous été formés à sortir les matériels, à configurer les systèmes de pompage, à mettre les pompes à l'eau, à déployer les tuyauteries. La pompe est un système flottant glissé dans le bassin.

**M. VAULTIER.-** J'aimerais avoir quelques éléments de précision. Comment la maintenance est-elle prévue sur ces équipements ? J'ai cru entendre que des groupes électrogènes locaux pouvaient être mis à disposition des compresseurs supplémentaires pour réalimenter les bouteilles. Comment tout ceci est-il mis en œuvre, et par qui ?

Comment le plan de maintenance est-il mis en œuvre pour que cela soit opérationnel à tout moment ?

**M. LOY.-** Le projet déployant l'ensemble des fonctions et des moyens noyaux durs traite également des aspects de maintenance et prévoit de livrer les préconisations de contrôles périodiques. Nous avons déjà fixé les grosses échéances de contrôles périodiques. Les plans de maintenance avec les descriptifs techniques des maintenances préconisées sont aussi livrés par le projet pour rentrer dans le système de maintenance du site. Tous ces équipements sont des EIP, il existe une codification installation, un repérage des EIP, et les gammes de maintenance sont fournies par le projet. Les groupes électrogènes alimentant les compresseurs sont de petites dimensions, ils sont également entreposés. Nous avons un délai de 30/40 heures de mise en place. Ces petits groupes électrogènes sont regroupés et entreposés dans le bâtiment d'entreposage. Ils seraient livrés au bout d'un certain délai par PSM, en pied de bâtiments. La stratégie est que PSM déploie en externe et livre en pied de bâtiment jusqu'à la connexion interface bâtiment. Ensuite, l'équipe atelier reprend du bâtiment pour ses fonctions internes.

**M. le PRESIDENT.-** Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

Je cède la parole à l'ASN, suite à l'inspection du 29 mars,

**Mme HERON.-** Dans la mesure où nous avons un point sur les évaluations complémentaires de sûreté, cela sera l'occasion de revenir sur une inspection réalisée en mars cette année.

L'encadrement réglementaire des ECS est parti de l'accident de Fukushima en mars 2011. L'ASN a demandé aux différents exploitants nucléaires de réaliser des évaluations complémentaires de sûreté. À l'issue de cela, l'ASN avait considéré - notamment pour le site AREVA La Hague - que la sûreté était satisfaisante et qu'elle ne nécessitait pas un arrêt immédiat des installations, mais qu'un certain nombre de choses devait être fait afin d'améliorer la robustesse des installations face à des situations extrême au-delà des marges de sûreté existantes.

Pour cela, l'ASN a pris 2 décisions encadrant un certain nombre de travaux. La première fut prise en 2012, elle prescrivait un certain nombre de dispositions matérielles et organisationnelles renforcées à mettre en place, et des compléments à remettre relatifs aux ECS.

La deuxième décision date de 2015. Elle encadre la réalisation des moyens matériels et organisationnels nécessaires à la remédiation et permettant de prévenir une aggravation importante et irréversible des situations redoutées.

Plusieurs types de remédiation interviennent dans le cadre de cette décision. Tout d'abord, la mise en place de moyens d'alimentation en eau afin de pallier les différentes pertes de refroidissement sur les équipements et les installations du site : piscines, cuves d'entreposage, condenseurs, évaporateurs. Il s'agit donc d'une remédiation à la fois externe et interne pour les ateliers concernés.

Une autre remédiation consistera en la mise en place d'une alimentation électrique de secours. Cela dans le but de pallier la perte de refroidissement des entreposages. Un balayage à air de secours sera également mis en place pour pallier la perte d'alimentation et prévenir les risques d'explosions dues à l'hydrogène. De plus, le décolmatage des décanteuses pendulaires centrifuges afin de remédier à la perte de la fonction de colmatage. Une inspection des ECS a été effectuée le 29 mars 2017. Elle visait à contrôler la mise en place des dispositions matérielles et organisationnelles ainsi que la réalisation des essais, exercices et formations liées aux ECS.

L'équipe d'inspecteurs a examiné un certain nombre de choses. Concernant la remédiation externe, ils ont examiné le bâtiment d'entreposage du matériel présenté par AREVA, les installations fixes, le bassin d'orage ouest, le bassin de retour eau chaude et les installations mobiles. Ils ont inspecté les systèmes de pompage, la berce de filtration distribution et les groupes électrogènes. Ils ont aussi contrôlé l'aspect remédiation interne, notamment au niveau de l'atelier R7, avec la mise en situation d'un scénario incluant la perte de refroidissement et la perte d'air de balayage afin de regarder les travaux associés au niveau de l'atelier, les piquages, les clarinettes de distribution, les différents matériels de remédiation - bouteilles, flexibles, tuyaux, appareils de mesure -, et les modes opératoires et leur déclinaison dans une situation simulée.

La lettre de l'inspection a été publiée sur le site Internet de l'ASN. L'issue de l'inspection est plutôt satisfaisante. Les inspecteurs ont pu constater les travaux réalisés, les matériels de remédiation disponibles sur le site, les modes opératoires déclinés pour la remédiation interne de l'atelier R7 avec un formalisme concret et adapté à ce type de situation, en déclinant pas à pas la démarche - d'autant plus que ces modes opératoires n'ont pas vocation à être utilisés régulièrement. Les résultats de la mise en situation menée au cours de l'inspection sont satisfaisants. Il reste un certain nombre d'autres sujets à améliorer,

comme la cohérence entre les modes opératoires de remédiation interne et externe, avec les autres éléments d'encadrement au niveau des rapport de sûreté, du plan d'urgence interne, du retour d'expérience et des évolutions apportées au niveau des aménagements. Tous les documents traduisent l'état réel de l'installation et les préconisations de délai d'intervention pour réaliser certaines opérations.

Il est important de veiller au renforcement de la planification et du suivi des formations et des exercices, notamment afin de former l'ensemble des équipiers dans les ateliers sur la remédiation interne. Nous devons également nous assurer de l'aménagement, de la finalisation et de l'identification des équipements spécifiquement dédiés à la remédiation. Nous pouvons penser à des raccordements de vannes et des piquages afin d'identifier ce qui relève de l'aspect remédiation.

**M. le PRESIDENT.-** Merci. Y a-t-il des questions à ce sujet ?

Nous allons clore et passer au sixième point.

## **6. Points d'avancement sur la présence d'Américium 241 et de Plutonium 239-240 autour du Ru des Landes, proche de l'usine Areva La Hague. (Exploitant)**

**M. CHARBONNIER.-** Nous allons faire un point de situation sur le suivi du Ru des Landes présentées à la dernière CLI. Ce point sera fait par rapport aux informations données la dernière fois.

Nous avons traité la contamination au nord du site à travers la mise en place d'un projet classique. Un chef de projet est en place avec une organisation classique et un pilote et des coordinations hebdomadaires pour s'assurer de l'avancement des différents travaux. Cela permet de voir s'il est nécessaire d'en mener d'autres, et de réagir au fur et à mesure. Aujourd'hui, nous avons une réunion hebdomadaire de suivi des résultats pour examiner l'avancement avec des contributeurs internes à l'établissement. Nous disposons également d'experts en mesures radiologiques et en environnement. Le suivi des travaux avec un bureau. Aujourd'hui nous travaillons avec une société de dépollution des sols reconnue sur la mise en place d'outils nous permettant de connaître nos sous-sols. Nous les laissons travailler et le chef de projet nous fait part de leurs suivis et de leurs comptes rendus.

Concernant les mesures complémentaires, différents types de prélèvements ont été réalisés par nos équipes depuis cette période. Il reste encore des prélèvements à réaliser afin de caractériser l'ensemble de cette zone. Nous commencerons par élargir le périmètre des prélèvements pour aller au-delà de ce qui avait été fait la dernière fois. Nous avons fait des prélèvements d'américium et de plutonium, mais aucune valeur significative n'a pu être mesurée. Cela resserre la zone de contamination. Concernant le césium, les valeurs se situent au maximum à 7,5 Becquerels par kilogramme frais. Pour l'environnement, nous comptons en frais mais pour la mesure, nous comptons en sec. Les experts sont plutôt en sec. Lorsque l'on fait du sec, il y a des étapes de séchage et c'est pourquoi nous avons fait ces comptages en frais. Pour passer du Becquerel frais au sec, cela dépend de la méthode et varie entre un coefficient de 10 et 11. Le rapport n'est pas systématiquement le même.

Sur le territoire français, nous trouvons des valeurs liées aux différentes activités anthropiques autres que la nôtre, allant d'1,3 à 63 Becquerels par kilogramme sec. C'est ce que l'on peut trouver en France, en fonction des endroits dus au marquage de différents événements et de certaines activités des années 60 - 70.

Concernant le Césium, dans le comptage, le point maximum s'élevait à 67 et est redescendu à 30 au deuxième prélèvement. Nous redescendons dans les valeurs que nous trouvons.

Dans ce coin, les valeurs sont supérieures à la moyenne française. Sur la zone ruisseau des Landes, nous avons complété la première cartographie. Nous n'avons eu aucune mesure significative en Américium. Pour les Césium, la valeur maximum était proche de 30 Becquerels par kilo et une moyenne à 9.

Nous avons également recomplété au niveau de la zone de résurgence en faisant des profondeurs différentes et en prenant de la boue. Nous sommes bien notables dans cette partie, et pas ailleurs.

Cela commence à faire un nombre de mesures importantes, qui se complèteront par la suite. Cela prend du temps car nous descendons à des seuils très bas.

Le marquage est essentiellement limité à la zone de résurgence du ruisseau. Le ruisseau part de là et redescend.

Les valeurs moyennes de césium sont dans la gamme de ce que l'on peut trouver ailleurs en France.

Je pensais reprendre la remarque faite la dernière fois, disant que l'on ne prenait pas l'impact en compte, ni la remise en suspension. Nous avons pris un guide méthodologique fait par l'Union Européenne et publié par le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer. Ce guide porte sur la gestion des sites potentiellement pollués. Nous avons pris en compte tous les éléments que nous étions susceptibles de trouver. Nous avons aussi considéré une mise en suspension qui correspondrait à quelque chose de sec. Nous arriverions à un calcul plus pénalisant, de 6,9, donc moins de 10 microsieverts d'exposition par an dans cette zone. Cela représente une dose 300 fois plus faible que la limite naturelle moyenne en France.

Pendant 5 jours, nous avons pompé 356 mètres cubes d'air sur un filtre et n'avons trouvé aucun radioélément artificiel. Si vous passez là, vous ne respirerez rien d'extraordinaire. L'irradiation est même inférieure à d'autres zones. Nous nous trouvons donc dans les ordres de grandeur de fluctuations. Cela n'empêche pas qu'il y ait une pollution, mais je peux vous confirmer qu'il n'y a pas d'impact. Lorsque l'on parle d'américium, la zone est remplie de feuilles et de terreau. Aujourd'hui, les plans d'action sont en cours d'élaboration avec notre prestataire, spécialiste en la matière.

Concernant notre programme de surveillance, nous remettrons une barrière des éléments supplémentaires systématiques. Il s'agit d'un programme de prélèvement trimestriel. Cela sera ajusté en fonction de ce que nous ferons, des travaux et de l'avancée de nos connaissances. Il y aura peut-être des propositions supplémentaires. Mais nous rajoutons d'emblée un programme de surveillance supplémentaire.

Les 12 prélèvements supplémentaires de terre et de sédiments faits de façon trimestrielle rentrent dans le programme, ils sont publiés. Nous pourrions faire un nouveau point si besoin.

Je vais maintenant aborder les origines probables du marquage de la zone. Comme je l'avais dit la dernière fois, cette zone était le prétexte de ce que sont devenues les zones avant l'ANDRA et les entreposages de l'exploitant de l'époque, qui étaient utilisés sur cette plateforme pour déposer et entreposer des déchets en attendant. Un certain nombre d'événements d'exploitation a eu lieu. Parmi les plus remarquables, il y avait les entreposages des terres sources dans des fosses bétons de déchets technologiques qui n'étaient étanches ni par le dessus ni par le dessous, il pouvait pleuvoir dedans. Cela a diffusé des radioéléments. Ces phénomènes particuliers ont été mis en évidence. Nous considérons qu'il faut étudier cette voie et prendre des dispositions si besoin. L'incendie du silo est connu dans cette zone. Lorsque vous êtes dans un champ proche, même si le vent souffle à gauche, il peut y avoir des tourbillons en fonction de la topographie du terrain. Le vent peut provoquer un marquage césium ou du ruissellement. Un entreposage de blocs béton se trouvait également ici et pouvait être fissuré et disperser de la contamination. En septembre 1974, cela avait moins marqué l'environnement que l'incendie du silo. Il est peu probable que cela soit dû à l'américium, car le spectre correspondant était un spectre césium. Les investigations avec l'étude de sol se poursuivront avec l'aide d'Anteac, qui est un spécialiste en la matière. Ils ont commencé par faire une cartographie gamma de la zone. Il y a 2 ans, je vous avais montré une cartographie aérienne globale de la zone où l'on pouvait voir des marquages césium. C'est une cartographie de même nature, elle rend compte de l'ambiance et des rayonnements ionisants dans cette région. Nous voyons les points mesurés et les passages faits sur les champs proches de cette zone en pointe. Il n'y a pas d'anormalité, les fluctuations ne dépassent pas le bruit de fond. Nous avons promené des mesures nous-mêmes et pouvons assurer qu'il n'y a pas d'anormalité. Cependant, il faut faire un travail systématique et pour cela, il faut d'abord défricher. Pour défricher, il faut un avis des gens de l'environnement. Aujourd'hui, les agents d'une société vont faire des relevés écologiques car il s'agit d'une zone naturellement humide et il pourrait y avoir des espèces protégées. Cela fait partie des procédures obligatoires : nous devons vérifier que l'environnement n'est pas perturbé et si le système écologique nécessite une attention particulière avant le lancement des travaux. Cela devrait être fait dans le mois à venir.

Le plan d'action poursuivra cette mesure dans la zone de friche après débroussaillage et après l'avis de l'étude d'impact des travaux sur la biodiversité que nous aurons à la fin du mois.

Nous mènerons les travaux en fonction des résultats des cartographies. Les résultats sont en train de sortir, mais je ne les ai pas apportés. Ils ont des résultats complémentaires qui permettront de proposer d'autres actions à mener dans cette zone.

Nous évitons l'entrée des animaux d'élevage dans la zone débroussaillée. Nous devons reconstituer ce barbelé naturel formé par certains arbres. Nous enlevons les broussailles pour éviter que les bêtes se promènent dans le champ d'à côté.

Une note hydrogéologique sera rédigée, un plan de gestion sera fait et un dossier technique d'une demande de travaux sera transmis. Notre objectif est d'envoyer une note à l'ASN à partir du mois de juin pour dire ce que nous ferons et ce que nous proposons en fonction de ce que l'on a trouvé. Elle étudiera cette note par la suite dans une démarche relativement

classique. Les actions et les travaux pourront ensuite être lancés au mois de septembre ou au mois d'octobre. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui à propos de l'avancement de ces travaux.

**M. LE PRESIDENT.**- Y a-t-il des questions?

**M. GUILLEMETTE.**- Je ne reviendrai pas sur tous les points de prélèvement, mais pourriez-vous remettre la diapositive n°7 à l'écran ?

Nous avons une divergence avec vous : vous ne trouvez aucune valeur significative d'américium alors que de notre côté, nous en trouvons.

**M. CHARBONNIER.**- Ce sont les éléments complémentaires. Dans la première, il y avait un ou deux points, nous les avons présentés l'autre fois.

**M. GUILLEMETTE.**- Nous avons 3 points qui correspondent aux vôtres : 34, 35 et le 37. Au niveau du 34, nous avons fait une carotte et avons trouvé un Becquerel par kilo sec sur toute la hauteur - sur 20 cm -. Au niveau de la résurgence au point 34, dans le sédiment, il doit y avoir transfert car nous trouvons un taux de 25 Becquerels par kilo sec d'américium. Il y a eu un transfert, au moins jusqu'à ce niveau-là.

Nous trouvons aussi des traces d'américium en bordure de route, sur le début de la lande qui va jusqu'à l'abreuvoir.

**M. CHARBONNIER.**- Encore une fois, les taux sont très faibles. Nous vous avons donné des éléments supplémentaires. Nous compléterons l'ensemble en intégrant les premiers, qui ont des valeurs très faibles.

**M. AUTRET.**- J'ai bien écouté votre propos et je suis étonné car je ne vois pas comment votre cartographie gamma permettra de mesurer tritium, strontium et plutonium. Il est logique que nous ne trouvions pas d'anormalité, mais dans ce cas-là il faut préciser pas d'anormalité gamma.

Ensuite, vous disiez qu'il n'y avait pas d'impact sanitaire. Là aussi, il faut préciser que cela n'est vrai que si l'on se réfère aux papiers de la CIPR, qui sont en permanence remis en cause. Il faudrait vraiment aller regarder dans les détails. En revanche, l'impact environnement semble être mesuré, marqué et bien défini. Il est important de préciser ces 2 choses.

Enfin, je pense qu'il est utopique d'espérer convaincre les gens sur une approche du risque basé sur une approche par la dose. Cela avait déjà été relevé à l'ASN du temps de M. Lacoste.

**M. CHARBONNIER.**- Cela est factuel, je vous l'ai expliqué. J'ai pris le guide tel qu'il existe, en mettant tout au maximum. L'effet du rayonnement, c'est la dose, il n'y a pas autre chose. Je n'ai pas à répondre à ce sujet.

**M. le PRESIDENT.**- Madame Héron, voulez-vous ajouter quelque chose?

**Mme HERON.**- J'ajouterai quelques éléments sur ce dossier. Depuis la dernière CLI, nous avons reçu des éléments d'AREVA, nous avons pu en discuter lors de la dernière CLI. Ces éléments portaient sur les origines potentielles de contamination, les voies de transferts susceptibles, sur les risques sanitaires éventuels et sur la nécessité pour AREVA de compléter son programme de surveillance de l'environnement. Là-dessus, l'IRSN nous a rendu son avis

et a présenté un certain nombre de choses sur l'américium 241 avec les personnes du GT. Concernant les recommandations de l'IRSN, nous serons amenés écrire un certain nombre de demandes à l'exploitant sur la poursuite d'instruction de ce dossier.

En parallèle, en mars, nous avons rencontré la Direction et des personnes de chez AREVA lors d'une réunion technique. Nous avons remis le point sur l'importance d'avoir une vision précise de l'origine de la contamination et de la cartographie des secteurs pollués avant d'engager tous travaux. Nous avons rappelé que les déchets associés à des opérations d'excavation devraient être gérés et éliminés dans les filières appropriées. Les mesures d'assainissement engagées par AREVA seront soumises à l'accord de l'ASN, sachant que le retrait de la pollution est l'objectif de traitement retenu. Si nous nous dirigeons vers des travaux d'excavation, l'exploitant devrait préciser les modalités de surveillance de l'impact potentiel sur l'environnement pendant les travaux, car nous serions amenés à remuer un certain nombre de choses et à regarder les incidences environnementales en amont au regard d'autres enjeux environnementaux liés aux terrains.

Comme c'est indiqué, un dossier technique devrait être remis à l'ASN. Il précisera les différents points qui seront ensuite instruits de notre côté en lien avec l'IRSN.

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il des questions?

**M. ROUSSELET.-** Hier, le groupe de travail s'est rendu sur la zone afin d'avoir une meilleure idée de la topographie du terrain. Au cours d'une réunion hier après-midi, nous y avons auditionné l'exploitant et l'IRSN, qui a fait un travail exemplaire. Il faut reconnaître qu'une quantité de données assez importante a été posée sur la table. Il faudra continuer de travailler, des réunions sont programmées. Je tiens souligner qu'un travail se fait en parallèle, avec une volonté collective de trouver l'origine et de remédier à cette situation.

**M. le PRESIDENT.-** C'est une affaire à suivre.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

## **7. Point d'avancement sur les travaux évaporateurs NCPF (Nouvelle Concentration des Produits de Fission). (Exploitant) -**

**M. LE PRESIDENT.-** Je donne la parole à l'exploitant.

**M. LOY.-** Merci, monsieur le Président.

Je souhaite faire un point d'avancement sur le projet de nouvelle concentration de produits de fission.

Dans le procédé, les produits de fission sont séparés de l'uranium et du plutonium en phase liquide, et sont concentrées avant d'être vitrifiés. Il s'agit donc de ces évaporateurs là. Les existants subissent un phénomène de vieillissement qui amène à les remplacer, d'où le projet avec les nouvelles unités pour R2 et T2. Globalement, la conception est identique entre les nouvelles unités prévues pour R2 et T2. Nous adossons un petit bloc à T2 et à R2, qui comportera les nouveaux évaporateurs. Le design intérieur est le même dans les 2 cas. Chaque annexe abritera 3 évaporateurs qui remplaceront ceux qui existent aujourd'hui. Le design est très proche de celui des évaporateurs existants, et il est enrichi du retour d'expérience éconduisant à renforcer un certain nombre de lignes de défense en sûreté.

Nous réutilisons les fonctions existantes de R2 et T2 autant que possible. Les annexes sont en interface avec l'existant mais nous reprenons ce qui est caloporteur, eau surchauffée, eau de refroidissement, ventilation et utilité qui seront interconnectées avec la nouvelle unité.

L'ancien planning s'arrêtera dès lors que les nouveaux évaporateurs auront besoin d'être connectés à leur système de ventilation afin de procéder à des essais à chaud. Il n'y aura jamais de fonctionnement simultané des 2 unités. Aujourd'hui, en termes de planning, nous visons une mise en activité des évaporateurs de T2 en 2020 et de R2 en 2022.

Je passe maintenant à un point d'avancement technique de la partie évaporateurs et de la partie civile de l'ouvrage principal.

Les études sont très largement avancées. L'avant-projet sommaire avait été terminé l'année dernière. Pour les évaporateurs à proprement parler, les études sont en cours. Le design, la conception et le dimensionnement sont terminés. Les montages, les assemblages et le soudage sont en cours. Les classifications des modes opératoires soudage sont en test, elles sont en cours de qualification sur les différents types de soudure. Ces appareils sont dans un alliage résistant et nécessitent des modes opératoires particuliers. Les fonds bombés sont déjà réalisés et les autres constituants seront réalisés progressivement dès que les procédures de soudage seront définies et validées. Par la suite, il y aura un nombre de cuves, leurs dossiers sont en cours de transmission.

Si l'on regarde les projets techniques et les 2 annexes, nous voyons que l'une est implantée à l'est de R2 et l'autre à l'ouest de T2. Les travaux de terrassement ont été engagés, vous voyez les fouilles sur les 2 photos. Aujourd'hui, la fouille du côté de R2 est plus avancée. Les avancements atteignent 45 % pour R2, et 35 % pour T2. Nous devrions avoir cette partie courant troisième trimestre.

L'établissement visé, sur la base d'un dossier de sûreté communiqué à l'autorité de sûreté sera d'engager les travaux de génie civil. Ces derniers supposeront la mise en place de grues à tour, prévues en fin d'été sur les 2 chantiers. Les travaux de génie civil seront engagés en fin d'année.

À titre indicatif, un certain nombre de constituants ont été réalisés sur cette planche à titre d'essai afin de qualifier les procédures et les modes opératoires. Vous voyez un fonds bombé avec ses doubles enveloppes, c'est ce qui a permis de qualifier le mode opératoire.

Voilà pour ce qui est de l'avancement technique du projet.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions?

**M. ROZE.**- Ce n'est pas une question, mais M. Martin a identifié un document technique plus détaillé. Il est disponible sur la table devant.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres interventions?

**M. ROUSSELET.**- J'avais posé la question de la consultation publique et du niveau de formation qui serait délivrée avant. Il ne s'est rien passé pour le moment, en dehors de ce que nous faisons ici. Je continue d'être étonné. Finalement, la fabrication est en cours, nous avons fait les travaux de terrassement, le dossier est en cours et nous sommes déjà dans la réalisation avec un dossier à court. J'ai du mal à comprendre les différentes étapes. Quand allons-nous demander l'avis de la population ? Généralement, nous voyons apparaître les références de permis de construire à l'entrée de l'établissement. Je suis surpris de voir que

tout cela avance, et que bien que j'aie demandé à quel moment ces consultations auraient lieu, on m'a répondu que ce n'était pas une modification substantielle mais notable.

Ensuite, nous aurions aimé connaître le coût global de ces équipements. Jusqu'à preuve du contraire, il est possible que cela dépasse l'enveloppe budgétaire et nécessite un débat public. Nous sommes ici à la CLI, nous sommes dans le domaine du débat public et j'aimerais en savoir plus sur la procédure. Pourquoi rien n'est visible aujourd'hui ? Pourquoi les travaux sont-ils déjà en cours alors que les dossiers ne sont pas validés ?

**Mme HERON.-** À propos de l'aspect consultation du public, ce dossier est inscrit au niveau de la direction la DRC à Montrouge. Il faudrait faire une consultation publique sur Internet avec le dossier de demande de l'exploitant, un résumé technique et un projet de décision côté ASN. Je ne sais pas à quoi cela nous amènerait en termes de calendrier mais cela serait le format de consultation publique sur le site de l'ASN.

**M. ROUSSELET.-** Vous êtes en train de nous dire que l'on va demander l'avis du public à propos d'un projet déjà très avancé. Vous comprendrez bien que cela pose un vrai problème. Il semblerait logique de consulter des gens sur un équipement, avant que celui-ci soit suffisamment avancé. Il paraît absurde de demander l'avis des gens une fois que le projet est terminé.

Il s'agit de donner aux gens des possibilités de juger en fonction de la réalité des choses. Dans notre situation, nous avons décidé d'un d'équipement d'une taille et d'un coût très important. J'aimerais savoir combien coûte l'enveloppe globale de tout cela, et pourquoi nous ne sommes pas dans un process de consultation.

**M. CHARBONNIER.-** Sur les aspects fabrication d'équipement, un industriel peut prendre le risque de fabriquer, ce n'est pas sur le site. À titre privé, vous faites sans doute la même chose. Si vous décidez de construire une voiture dans votre garage, vous devrez avoir passé le service des mines une fois seulement que vous vous trouverez sur la route. Il y a des étapes réglementaires. Le permis de construire sera affiché lorsque nous commencerons à construire. Aujourd'hui, nous avons fait une demande pour commencer à faire les travaux de génie civil. Tant que nous n'avons pas la demande nous n'afficherons pas un permis de construire.

**M. ROUSSELET.-** Avez-vous le droit de faire des fondations chez vous sans permis de construire ?

Je ne crois pas.

**M. CHARBONNIER.-** En ce qui concerne le terrassement, sans doute.

**M. ROUSSELET.-** Il y a un vrai souci. Ma question ne porte pas tellement sur l'aspect technique. Aujourd'hui, nous sommes bien dans une commission d'information dans le cadre d'une CLI. Je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas de processus de consultation du public fait dans l'ordre des choses. Demander l'avis des gens à la fin d'un projet, c'est vraiment se moquer du monde. Vous me parlez de risques industriels. Puisque vous avez des choix techniques, il aurait été normal que les gens soient consultés sur ces choix techniques. Il paraît surprenant de mettre le permis de construire après avoir dit que vous mettriez des grues.

**M. LOY.-** Actuellement, nous faisons le terrassement. Nous ne faisons pas de génie civil et nous ne coulons pas de béton. Nous ne faisons que la fouille. Le génie civil relèvera d'un accord pour lequel nous avons déposé le dossier qui doit faire l'objet de la consultation du public pour lequel nous fournirons un dossier. Le génie civil intervient à la fin de l'année.

**M. ROUSSELET.-** Vous dites qu'il n'y aura pas de travaux et aucune coulée de béton avant la consultation publique?

**M. PALIX.-** Le dossier de demande d'autorisation pour le génie civil est un dossier de demande d'autorisation. S'ils n'ont pas l'autorisation, ils ne peuvent rien faire. C'est pourquoi la consultation se fait assez tard dans le processus d'instruction, car ce qui sera mis en consultation est à la fois le dossier, un résumé non technique accessible par le public et le projet de décision. Voilà ce qui sera mis en consultation.

**M. ROUSSELET.-** Je voulais simplement comprendre comment fonctionne le système d'information.

**M. PALIX.-** Après, la réglementation des équipements sous pression nucléaire s'applique. Il faudra que l'appareil soit conforme à cette réglementation. Ensuite, un autre dossier lié au process lui-même sera également soumis à une demande d'autorisation. Une consultation du public aura lieu à cette occasion. Ce sera également l'occasion de s'exprimer sur le volet process et sur le volet d'équipement.

**Un intervenant.-** Il y aura donc enquête publique sur ce sujet?

**Dans la salle.-** Non.

**M. ROUSSELET.-** Y a-t-il moyen de connaître le coût de l'enveloppe globale ?

Le problème, c'est que cela regarde le public. Cela est défini dans la loi. L'exploitant doit répondre au coût d'une installation. Il existe une jurisprudence sur cette question. L'exploitant doit fournir le coût car si la barre des 300 millions est dépassée, un débat public est nécessaire. Ce chiffre doit être donné au public.

**M. LE PRESIDENT.-** Je suppose que M. charbonnier dispose des devis.

**M. CHARBONNIER.-** Il faudrait regarder cela sur le projet. Posez la question et nous verrons. Bien sûr, il y a un plan de financement.

**M. ROUSSELET.-** Nous allons arrêter là. Je voulais simplement faire remarquer qu'aujourd'hui, l'avis du public est demandé *a posteriori*, et que l'on engage des travaux alors qu'il n'y a pas de permis de construire figé.

Nous sommes en CLI, c'est pourquoi je voulais faire cette remarque ce matin.

**M. le PRESIDENT.-** Donc, affaire à suivre. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Non.

## **8. Retour sur l'exercice du samedi 18 mars 2017. (Exploitant — ASN)**

**M. ROUSSELET.-** Je vous invite à relire l'article R121.2 du code de l'environnement, qui vous donnera tous les détails sur la question que je viens de soulever.

**M. LOY.-** L'exercice de mise en œuvre de la remédiation externe s'inscrit dans la continuité de la présentation faite tout à l'heure sur les aspects remédiations et noyaux durs. Le 18

mars, après une préparation datant de plusieurs mois dans le cadre du projet et d'un comité de pilotage particulier d'interface avec les équipes de gestion de crise du site, nous avons préparé un exercice visant à mettre en œuvre l'ensemble des moyens externes dit « noyau dur ». Il s'agissait de simuler la survenue d'un sinistre, de déclencher l'alerte, de mobiliser les équipes et de sortir les moyens en extérieur pour configurer l'aspect refroidissement, qui mobilise beaucoup de matériel. Il s'agissait d'être capable de desservir l'eau au niveau de tous les ateliers. L'objectif de cet exercice comportait plusieurs points, dont les principaux sont les suivants : réaliser la mise en configuration complète des moyens de remédiation externe,

Desservir tous les ateliers,

Sortir du bâtiment d'entreposage et mettre en place tous les moyens mobiles : pompes, berces filtrations, groupes électrogènes,

Déployer tout le réseau de tuyauteries souples pour constituer le réseau de distribution d'eau depuis le bassin d'orage jusqu'aux pieds des ateliers,

Piloter ces opérations dans le cadre d'une opération de gestion de crise avec un grément de l'organisation de crise et un pilotage depuis le PC aujourd'hui prévu en cas de séisme, qui suppose un déploiement de moyens logistiques,

Vérifier la capacité de déploiement avec un effectif normalement prévu en cas de crise,

Vérifier le délai de déploiement et les performances de distribution d'eau en entrée de chaque atelier, puisque cet exercice de grande ampleur permettait de vérifier un certain nombre de mesures sur les débits pression du réseau d'eau.

Le pilotage de la gestion de crise s'est fait en mettant en œuvre un pourcentage de repli, aujourd'hui prévu sur le P3 en cas de séisme, au bénéfice de la tenue sismique du bâtiment renfermant la salle de conduite UP3. Nous avons la capacité de déployer un PC de crise avec des moyens mobiles. Dans les armoires à tenue sismique, nous avons un certain nombre de matériel allant des tables aux téléphones satellites, aux ordinateurs portables, de l'éclairage pour reconfigurer une zone de gestion de crise.

Mettre en œuvre les moyens de communication prévus, en particulier les téléphones satellites. Nous avons 2 types de téléphones satellites, nous les avons configuré et avons testé la capacité à alerter les autorités de sûreté. Nous l'avons testé avec le site de test de l'autorité. Nous avons également testé les moyens de communication en cas de perte de téléphone avec des talkies walkie spécifiques permettant de communiquer entre le PC et les équipes de terrain.

Les ressources d'intervention PSM sont cohérentes avec celles décrites dans le PUI si nous devons déployer ce type de moyens.

Un certain nombre de ressources essais permettaient de relever des mesures de débit pression, vu l'ampleur de l'exercice, et un certain nombre d'observateurs techniques au niveau de l'exercice. Nous avons déployé tous ces moyens. Sur la photo, vous pouvez voir la berce filtration. L'eau que l'on pompe dans le bassin d'orage passe par un système de filtration avant d'être envoyée vers les ateliers. Cela permet de filtrer, de redistribuer, d'arriver sur du gros diamètre, de répartir sur des petits diamètres et de faire les différents ateliers.

Voilà ce que l'on a fait.

Vous voyez également un véhicule porte-berce avec une berce ouverte, avec les tuyaux pliés prêts à être dévidés. Ces tuyaux peuvent être dévidés rapidement, c'est assez spectaculaire. Les tronçons tombent progressivement sur la route mais cela permet de dévider un ou 2 kilomètres en quelques minutes.

L'exercice a permis de réussir une mise en configuration complète du réseau de distribution d'eau : le pompage, la filtration, le réseau de tuyauterie souple principal et les dérives vers les ateliers. Cela a permis de mettre en eau le bassin de reprise d'eau et le retour en eau avec un autre système de pompage pour ramener l'eau vers le bassin d'orage et réaliser les différentes déposes de groupes électrogènes à postes. Le déploiement a été réalisé dans un délai conforme à celui qui était attendu. Cela a conduit à déployer 16 kilomètres de tuyaux et à mettre en œuvre une grande partie du parc avec les camions porte-berces, les différents types de tuyauteries et les groupes électrogènes.

Sur la photo, nous voyons que les conditions météorologiques n'étaient pas extrêmes mais locales.

Pour la partie pilotage de la crise, le grément du PC de repli a été réalisé. Les fonctionnements de systèmes de communication et de talkie walkie étaient corrects. Ils ont permis de vérifier la communication avec les équipes sur le terrain. Globalement, l'exercice a permis de démontrer la capacité à alimenter les ateliers en eau à partir du bassin d'orage ouest dans une situation pouvant être une situation extrême.

Les photos montrent la berce de filtration, les tuyaux déployés sur la route, les voies de circulation sont interdites à la circulation. Vous voyez les véhicules en déploiement, la gestion de crise, les points où nous redistribuons vers les différents ateliers. En l'occurrence, les départs vers les piscines, le bassin de récupération d'eau qui était mis en eau et a permis de tester l'écoulement vers le bassin ainsi que la capacité à reprendre et pomper vers le bassin d'orage.

Cet essai était globalement satisfaisant. Il nous a permis de vérifier la capacité de mise en configuration de l'ensemble des moyens de la partie externe.

**M. le PRESIDENT.-** Y a-t-il des questions sur ce sujet?

**Mme AMIEL.-** Merci pour cette présentation. Un certain nombre d'entre nous était à Fukushima pendant ce temps, nous aurions aimé être plus près pour pouvoir vivre les choses. Avez-vous testé la remédiation air ?

**M. LOY.-** Nous avons testé la livraison des groupes électrogènes et avons réalisé des mises en configuration complètes, atelier par atelier. Une fois que les ateliers sont desservis ils sont relativement indépendants. Nous faisons aussi des mises en configuration complètes au niveau de chaque atelier.

**Mme AMIEL.-** Y a-t-il eu un retour en interne entre vous autour de l'exercice ? Le personnel était-il satisfait ? Qu'en a pensé le personnel ayant participé et vécu l'exercice ?

J'ai également une interrogation sur la communication en externe. J'ai entendu que les populations alentours regrettaient de ne pas avoir été suffisamment informées. Il y avait eu un vent de panique. Comment cela a-t-il été géré ?

**Un intervenant.-** Vous parlez de l'exercice fait à Flamanville.

**Mme AMIEL.-** Et concernant ma deuxième question ?

**M. LOY.-** Nous avons dressé le bilan de l'exercice avec l'équipe projet sur les aspects plus techniques et sur la vérification de performance et de débit pression. Nous l'avons aussi fait avec les équipes sur le déroulement de la gestion de crise, et avec l'équipe PSM. Le bilan est globalement satisfaisant. Il y a toujours quelques petits points d'aménagement, mais nous n'avons pas eu de surprises importantes. Globalement, cela a bien fonctionné.

Ce qui est conséquent dans ce type d'exercice, c'est le déploiement de grande ampleur, en particulier au niveau des tuyauteries souples : nous déployons un réseau de 16 kilomètres. Le gros travail consiste à replier les 16 kilomètres de tuyauterie.

Le déploiement avec les équipes s'est bien passé. Nous avons dû faire quelques vérifications complémentaires, mais cela a été bien géré par l'équipe PSM.

Nous avons dû revérifier des serrages et des tronçons, les équipes PSM ont fait un gros travail de vérification. Le travail important va au-delà de l'exercice en lui-même : il s'agit de replier correctement le matériel en poste exercice. Globalement, le résultat très satisfaisant.

**M. VAULTIER.-** Par rapport au gréement des effectifs PSM, étions-nous sur des gréements nominaux comme un jour normal ? Avons-nous fait appel à des renforts ?

Comment cela s'est-il passé au niveau de la mobilisation de l'effectif ?

**M. LOY.-** Il était important de tester les ressources PSM avec effectifs compatibles. Nous avons limité l'effectif normalement prévu.

Pour le repli du matériel, nous avons dû mettre un peu de renfort pour ouvrir les portails. La simulation a été faite avec l'effectif minimal.

**M. LARQUEMAIN.-** Je constate que l'exercice s'est fait un samedi, jour où il y a beaucoup moins de monde. Vous dites qu'une grande partie des voies de circulation seraient interdites. Que se passerait-il un jour normal, avec toutes les entreprises sous-traitantes et le personnel ?

**M. LOY.-** D'une part, le site est sans voiture. Il n'y a donc pas de véhicules particuliers sur le site.

D'autre part, il y aurait une gestion de l'évacuation du personnel, qui n'a pas lieu d'être utile à la gestion de crise. Par ailleurs, la priorité reste la configuration des moyens noyaux durs. Par conséquent, les routes et la voirie nécessaire à la gestion de crise seraient condamnées pour permettre le déploiement des matériels.

**M. CHARBONNIER.-** Il n'y a pas de circulation à ce moment là, le personnel est mis en alerte, tout est figé.

Ensuite, les agents se mettent en situation pour parvenir à faire passer ces choses. Lorsque nous en sommes à ce stade, les gens sont évacués et rassemblés en grande partie dans une zone de l'établissement.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci pour ces précisions. Avez-vous d'autres questions ?

## **9. Présentation des grands enjeux du transport des substances radioactives dans l'année 2017, et prévisions au niveau de l'usine d'Areva La Hague. (Exploitant)**

**M. CHARBONNIER.-** Il s'agit de procédures de routine. Nos enjeux portent surtout sur les transports en toute sécurité. Il s'agit de réaliser les transports en fonction des demandes de nos clients, de respecter les engagements que l'on a envers les clients nationaux et internationaux. Dans ces transports, nous avons un ordre de grandeur d'environ 800 transports, dont à peu près 200 transports de combustible usés depuis les centrales jusque sur le site.

Il y a également des transports de déchets verts l'ANDRA, d'autres transports internationaux dont la programmation se fait une fois que les conditions préalables sont réunies. Cela répond à des autorisations gouvernementales et intergouvernementales. Tant que les autorisations ne sont pas données pour 2017, je n'ai pas de configuration de cette nature. Aujourd'hui nous avons toutes les autorisations pour faire ce genre de choses.

Concernant les différents retours de verre de déchet, il nous reste encore des choses à retourner en Belgique, en Allemagne et au Japon. Certains pays se programmeront une fois que tous les pays seront d'accord et que les autorités de sécurité nous donneront leur accord. Nous avons une ouverture sur la communication dans ce domaine, qui prend en compte la sécurité de ces actions.

**M. LAFITTE.-** Pouvez-vous dire quelques mots sur l'incident qui s'est passé sur l'établissement de Valognes ? J'ai entendu parler d'une sortie de rails. J'ai appris cela par la presse.

**M. CHARBONNIER.-** Je ne suis pas le mieux placé pour en parler car c'est un problème de transporteurs et pas d'exploitants. Certains rails sont sortis et les wagons n'ont pas été impactés, il s'agit de la locomotive. La sûreté des transports repose essentiellement et tout d'abord sur l'intégrité du colis. Ces scénarios sont pris en compte dans l'agrément du colis. Il n'y a pas eu de conséquence sur les colis. Il revient au transporteur de gérer son retour d'expérience sur ce domaine.

**M. ROUSSELET.-** J'ai posé la question des transports car, comme d'habitude, nous risquons d'avoir des discussions publiques dans les médias et pour différents types de transport avant même que vous ne les annonciez. Je trouve cela problématiques en termes de transparence. Je ne dis pas qu'il faut donner une date précise, mais donnez au moins les grands enjeux. Cela pourrait être annoncé à la CLI à l'avance. La date du transport est déjà connue mais vous nous dites que vous l'ignorez. Je trouve cela étrange. Des syndicalistes ont des projets vis-à-vis de ce transport car il y a des enjeux importants. Tout le monde en parle, mais rien n'est dit à la CLI. Je trouve cela surprenant.

**M. CHARBONNIER.-** Nous sommes très légalistes, nous respectons les règlements. Aujourd'hui, il n'y a pas de feu vert pour cela. Tant qu'il n'y a pas de feu vert, il n'y a pas de transport.

**M. ROUSSELET.-** Vous auriez pu dire que vous aviez le projet de reprendre un transport d'assemblage cette année.

**M. CHARBONNIER.-** Chaque année, nous travaillons sur un certain nombre de projets internationaux qui n'ont pas forcément lieu.

**M. ROUSSELET.-** Comme d'habitude, la date sortira avant que vous nous la donniez.

**M. CHARBONNIER.-** Nous respectons nos engagements vis-à-vis des autorités françaises.

**M. PERROTTE.-** Est-ce l'exploitant qui maîtrise la diffusion de l'information sur les dates et les conditions des transports?

**M. CHARBONNIER.-** Non.

**M. PERROTTE.-** Nous le répétons à chaque fois.

**M. CHARBONNIER.-** Ce sont les autorités gouvernementales qui nous donnent le feu vert.

**M. ROUSSELET.-** Pourquoi ne dit-on pas aux gens les choses telles qu'elles sont ?

**M. PERROTTE.-** Il faut arrêter de faire le procès en non-transparence permanente de l'industrie nucléaire et des organismes qui la contrôlent.

**M. ROUSSELET.-** C'est le 5 juillet.

**M. PERROTTE.-** Cela vous permet de faire votre publicité sur la non-transparence de l'industrie.

**M. ROUSSELET.-** J'avais une deuxième question sur le retour vis-à-vis des l'Allemagne dans le cadre de l'accord bilatéral et des engagements. Théoriquement, il y a un retour le 5 sur des déchets. Théoriquement, l'engagement est avant le 31 décembre. Pouvez-vous nous garantir que cet accord bilatéral sera tenu alors que le site prévu en Allemagne a été annoncé la semaine dernière comme refusant de recevoir ses produits ?

**M. CHARBONNIER.-** Nous ne sommes pas les seuls décisionnaires, nous ne décidons pas de la date du transport. Je ne sais pas comment vous le dire autrement.

Nos enjeux sont effectivement de faire en sorte de respecter les accords, puis les gouvernements et les autorités débattent, mais AREVA n'est pas décisionnaire. Je ne peux pas vous parler de choses qui ne sont pas de notre ressort.

**M. LAFFITTE.-** Je reviens sur l'incident de sortie de rail. Si cet incident s'était produit à l'intérieur de l'établissement, aurait-il été déclaré à l'ASN ?

**M. CHARBONNIER.-** Il a fait l'objet d'une déclaration à l'ASN de toute façon. Qui déclare en général ? L'expéditeur déclare tout ce qui lui arrive et certains opérateurs ont des responsabilités. Il y a un transporteur, un chargeur, un déchargeur. Il faut lire la réglementation sur ce sujet. Comme à chaque déclaration, une copie est envoyée.

**Mme HERON.-** C'est une déclaration qui n'a pas été faite au niveau de l'exploitant. La société de transport a donc déclaré l'événement significatif au niveau de la direction des transports à Montrouge, c'est ainsi que nous avons eu l'information. La locomotive tirant le convoi est partiellement sortie de la voie à faible vitesse alors qu'elle se trouvait sur une portion de voie desservant le terminal ferroviaire de Valognes. Les wagons transportant les colis de combustible irradié sont restés sur la voie ferrée. Des opérations ont eu lieu pour remettre la locomotive sur les voies et poursuivre le transport.

La CLI na peut-être pas été informée.

**M. CHARBONNIER.-** Nous avons passé une information informelle car il ne nous appartient pas de faire une déclaration.

**M. LAFFITTE.-** Si un incident se produisait sur l'établissement de Valognes, la CLI est-elle informée ou est-ce en dehors de notre périmètre?

**M. le PRESIDENT.-** Il me semble que le terminal de Valognes fait partie d'AREVA. Nous sommes la CLI AREVA.

**M. LAURENT.-** Nous avons connu la contamination partielle des wagons. Nous sommes allés sur place vérifier comment les mesures étaient faites. Cela appartenait bel et bien à la CLI.

**M. AUTRET.-** Cela rejoint le sujet. J'aimerais que M. Charbonnier nous qualifie le degré d'indépendance entre le transporteur et l'exploitant, le premier étant AREVA NT et le deuxième étant AREVA NC. Je me dis qu'il y a une connexion. La SNCF n'est que transporteur secondaire pour les colis isolés sous-traitant pour AREVA NT, qui est la seule habilité à effectuer ce type de transport en France.

**M. CHARBONNIER.-** La réglementation est relativement claire. Lorsqu'il y a quelque chose au niveau du transport, l'expéditeur doit faire la déclaration. Si je ne suis pas expéditeur et que cela arrive dans un périmètre où j'ai la responsabilité d'installation, je suis destinataire mais je préviens un président de CLI. D'après le règlement, la déclaration doit être faite par l'expéditeur. Le transporteur doit informer l'expéditeur, et celui-ci fait formellement la déclaration.

**M. AUTRET.-** Cela ne répond pas à la question du degré d'indépendance entre les 2 structures. Il doit bien y avoir une connexion à un niveau ou à un autre.

**M. CHARBONNIER.-** Oui, ils sont du même groupe. En l'occurrence, nous parlons de la CLI en tant que CLI de La Hague. Si l'expéditeur est celui de La Hague, la déclaration est faite par l'expéditeur de La Hague. S'il y a quelque chose sur le trajet qui vient d'un expéditeur étant sur un site EDF, le CNPE fera la déclaration, même s'il est arrivé à Hague. Nous devons en informer EDF mais la déclaration formelle doit être faite par EDF.

**M. AUTRET.-** Donc, en cas de problème, nous serions prévenus à partir de Saint-Martin-le-Gréard, qui est à la limite du périmètre autour de l'usine ?

**M. CHARBONNIER.-** Non, ce n'est pas le sujet.

**M. le PRESIDENT.-** Dans les temps qui courent, le monde est assez turbulent. Il serait peut-être préférable que les dates de transport ne soient pas divulguées longtemps à l'avance.

## **10. Présentation du budget de l'année 2016**

**M. le PRESIDENT.-** La CLI AREVA est une CLI associative. Sans budget, nous ne fonctionnons pas. Je vais demander à M. Varin de nous présenter le budget.

**M. VAULTIER.-** Par expérience et sous couvert d'ancien président, nous faisons le budget avec les membres de la CLI.

**M. le PRESIDENT.-** J'ai posé la question à M. Varin, il m'a dit que c'était public.

**M. VARIN.-** Le premier point concerne le bilan comptable de l'année 2016. Vous avez à l'écran le projet qui vous a été transmis au format numérique. Sur la première page, nous voyons le total du bilan qui s'élève à 176 432 euros pour l'année 2016, avec un résultat net comptable de 8815 euros.

Je ne vais pas vous détailler tous les points, mais sur la page 2, nous voyons les valeurs mobilières de placement. Cela correspond à un livret A sur lequel des placements sont faits sur différents exercices pour financer les déplacements à l'étranger. Cela a été le cas en 2017, sur le déplacement à Fukushima et en 2016 sur le déplacement à Bure. Il y a un excédent de trésorerie de 124 000 euros au 31 décembre 2016, en partie consommé au premier trimestre 2017 avec le déplacement de la délégation au Japon.

Au 31 décembre 2016, il y a 124 670 euros de placements et une disponibilité en trésorerie de 51 762 euros.

Cela fait un total disponible de 176 432 euros.

La page 4 indique les subventions perçues par l'association. En 2015, elles s'élèvent à 89 150 euros, et à 46 150 euros en 2016. Cela s'explique en partie par l'important excédent de trésorerie. Il y a plus de 2 exercices annuels d'avance. Les collectivités et l'État sont vigilants. Ils nous expliquent qu'ils contribueront en fonction des besoins exprimés, mais cela était trop important compte tenu de l'excédent de trésorerie e 2016. Il est nécessaire que cet excédent de trésorerie soit consommé pour le 31 décembre de cette année et qu'il en reste le moins possible. Sinon cela impactera le financement des années futures.

Page 7, nous voyons un actif circulant et un total général de 176 432 pour l'année 2016.

Avez-vous des questions sur ce compte administratif ?

**Mme AMIEL.-** Je m'abstiens. J'ai peut-être eu un problème technique sur les documents que l'on a eu sur cette CLI : le fait qu'ils soient zippés a posé des problèmes à plusieurs personnes. Il faudrait revenir au fonctionnement précédent, je n'ai pas pu étudier le budget.

**M. LUNEL.-** Les dossiers étaient très lourds, j'ai du les zipper et les envoyer en 3 fois.

**Mme AMIEL.-** Je n'ai pas pu résoudre mon problème technique.

**M. VARIN.-** Le point n°2 concerne le budget prévisionnel 2017. Nous avons préparé un autre document prévisionnel. Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles. Dans le haut du tableau, vous retrouvez le volet communication pour un montant global 33 000 euros et 20 000 euros de bulletins semestriels.

Un bulletin simplifié newsletter en fonction des besoins que vous déciderez, le site Internet et la newsletter concernent la maintenance du site Internet pour un budget prévisionnel de 5 000 euros. Ensuite, nous prévoyons 20 000 euros pour des colloques, des visites, des formations ou des déplacements éventuels.

Le budget du fonctionnement administratif s'élève à 8300 euros. 7 300 euros pour les 3 assemblées générales – minimum – par an, ce qui correspond au remboursement de frais de déplacement – repas, prix, etc...-.

Ensuite, la cotisation annuelle pour un montant de 1 000 euros.

Passons au volet des ressources humaines. Le budget s'élève à 15 000 euros qui correspondent au tiers temps de notre conseiller scientifique, qui est remboursé au département car il est mis à disposition par le département. Nous avons coupé en 3 tiers temps, un tiers temps AREVA, un tiers temps Flamanville et un tiers temps ANDRA.

Ensuite, 5150 euros pour le fonctionnement général : fournitures administratives, expert comptable, affranchissement téléphone, Internet.

Nous prévoyons toujours une petite enveloppe pour des études expertise si le besoin s'en fait sentir, pour un montant de 5 000 euros. Cela nous fait un montant total - en dépense - de 86 450 euros pour l'année 2017.

En face, nous avons estimé les recettes à 89 150 euros.

Subventions de l'État via l'ASN : 22150 euros.

Subvention du Conseil régional : 3 000 euros.

Conseil départemental : 50 000 euros.

Nous sommes en attente des subventions communautés de communes, s'élevant à 14 000 euros, suite aux fusions des EPCI qui ont eu lieu au 1er janvier. Un engagement a été pris par rapport au montant attribué par les anciennes communautés de communes par le passé, qui seraient repris par la nouvelle. Cela fait un montant de 89 150 euros. Par conséquent, nous avons plus de recettes prévisionnelles que de dépenses prévues, mais il est nécessaire de réduire au maximum l'excédent de trésorerie. Cela sera sûrement le cas dans ce qui est prévu, dans la mesure où les dépenses engagées au titre de l'inter CLI seront prises sur l'excédent de trésorerie afin que cela puisse être réduit. Idéalement, nous devrions finir l'exercice avec un excédent de trésorerie de 20 000 euros, ce qui correspond à la norme par rapport au budget global de l'association. Voilà pour le budget prévisionnel 2017. Avez-vous des questions à ce sujet ?

**M. PERROTTE.-** J'ai une suggestion. Nous avons maintenant un grand établissement intercommunal EPCI Cotentin conseil d'agglomération. Nous pourrions peut-être le solliciter pour participer au financement de la CLI.

**M. VARIN.-** Les anciennes communautés de communes participaient financièrement, et le Grand Cotentin s'est engagé à reverser ce que les anciennes communautés de communes versaient à la CLI.

**M. le PRÉSIDENT.-** Je ne suis pas tout à fait convaincu. Il me semble que seul l'EPCI de La Hague versait.

**M. VARIN.-** Les anciennes communautés de communes contribuaient au budget de la CLI et l'agglomération du Cotentin s'est engagée à nous reverser les montants identiques à ce que mettaient les anciennes communautés. Les communes ne participaient pas financièrement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce sont 2 choses différentes, je pense qu'il faut faire une demande à l'agglomération. Nous sommes d'accord.

**M. FERRE.-** Je m'étonne des propos tenus de la part d'une telle association, de vouloir dépenser le budget à tout prix. Je ne suis pas sûr que les sources soient en mesure d'avoir cette attitude. Je suis élu CHSCT pour CFE CGC.

**M. PERROTTE.-** Nous notons votre commentaire mais vous n'êtes pas membre de la CLI, donc vous ne pouvez pas discuter le budget.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous ne devez pas voter.

**M. LAURENT.-** Lors des élections intermédiaires au niveau départemental et le changement de présidence des 3 CLI, le travail à travers la diffusion des plaquettes et des déplacements a été moins considérable. Avant, nous faisions régulièrement des plaquettes, il n'y avait pas tous ces frais de déplacement. Cela représente une part du budget de la CLI.

**M. VARIN.-** Ce sont des mesures d'économies qui ont permis cela, ainsi qu'une épargne volontaire chaque année, qui permettait de mettre un peu de côté afin d'organiser des déplacements plus conséquents comme cela a été le cas pour le Japon. L'idée était de mettre de côté pour faire des déplacements conséquents tous les 3 ans. Lorsque l'on cumule ces volontés, nous parvenons à un excédent un peu trop important, car lorsque l'on sollicite les collectivités, elles nous demandent le bilan comptable et lorsqu'elles voient la somme, elles nous disent que nous n'avons pas besoin de tant d'argent. Nous expliquons pourquoi, mais dans ce cas, le montant est très conséquent. Cela a déjà diminué avec le Japon puisque nous avons dépensé près de 80 000 euros en frais de déplacement. De plus, tous les travaux qui verront le jour en 2017 au titre de l'inter-CLI permettront de ramener ce montant à un chiffre plus raisonnable.

**M. le PRESIDENT.-** Les déplacements ne sont pas des voyages d'agrément. Il y a énormément de travail. Lors du dernier déplacement à Fukushima, nous avons déjeuné une fois dans le bus et une fois en salle de réunion. Ce sont réellement des voyages de travail. Cela était très enrichissant pour nous, pour l'avenir.

**M. PERROTTE.-** Si la CLI décidait de mettre en place une expertise sur un certain nombre d'accès sûreté sécurité, je crains que la réserve ne suffirait pas.

**M. GUILLEMETTE.-** Dans le chapitre 6, je voudrais signaler qu'une provision de 5000 euros me paraît un peu juste.

**M. le Président.-** Nous vous remercions.

Nous pouvons bouger à l'intérieur de ces chapitres, ce n'est pas figé. C'est assez souple.

Y a-t-il d'autres questions ? Le budget est voté à l'unanimité, moins une abstention de Mme Amiel. Je vous remercie.

## **11. Questions diverses**

Je lève la séance.